

Source : <http://www.loubavitch.fr>

*100 ans
11 Nissan 5762*

Centième anniversaire de la naissance du Rabbi de Loubavitch

“ La préparation doit être à la mesure de l'évènement ” (première page)

Avant Propos

La date du 11 Nissan 5762, le 24 mars 2002, correspond au centième anniversaire de la naissance du Rabbi de Loubavitch, la personnalité juive la plus marquante de ce vingtième siècle, dont l'apport au cheminement de la pensée et à la manière d'être de notre génération a été si déterminant que chacun peut se demander de quelle manière le Judaïsme aurait surmonté les multiples épreuves auxquelles il a été confronté pendant cette période sans l'œuvre du Rabbi.

Prenant la succession de son beau-père, Rabbi Yossef Its'hak Schneersohn, précédent Rabbi de Loubavitch, le 10 Chevat 5711-1951, le Rabbi devint, en effet, le chef de la génération exsangue qui avait vécu la Shoa. Le rideau de fer s'était abattu sur bon nombre de ses 'Hassidim, qui se trouvaient ainsi enfermés dans un état devenu une prison, alors que de nombreux autres, dénués de tout, se trouvaient dans les camps des rescapés ayant échappé à la barbarie nazie. Mais, le Rabbi sut galvaniser ces hommes, leur faire partager son rêve, celui de transmettre le message du Baal Chem Tov et de la 'Hassidout à l'humanité entière, afin que le monde soit prêt pour sa finalité ultime, telle qu'elle est inscrite dans le Dessein de la création, la révélation du Machia'h et l'élévation du monde vers la délivrance véritable et complète.

Plus d'un demi-siècle s'est écoulé depuis lors et force est de constater que le rêve du Rabbi est devenu réalité. La pensée 'hassidique est devenue l'héritage de tout le peuple juif. Les émissaires du Rabbi sont présents sur les cinq continents et, là où se trouvent des Juifs, ils tendent une main bienveillante, ravivent la flamme, permettent à chacun de retrouver les gestes de la Tradition millénaire. Les institutions Loubavitch, les structures communautaires se sont multipliées, de sorte qu'il est devenu possible d'assumer pleinement son Judaïsme pratiquement en chaque point du globe.

Le 3 Tamouz 5754-1994, le Rabbi, ayant délivré son enseignement au peuple juif, ayant montré l'imminence de la délivrance et indiqué les moyens de l'obtenir, fit le choix de poursuivre son œuvre dans les sphères célestes. Près de huit ans se sont écoulés depuis qu'il s'est caché à nos yeux physiques et force est de constater que ses accomplissements, tout au long de cette période, ont acquis une ampleur qu'ils ne possédaient peut-être pas au préalable. De nouveaux centres ouvrent leurs portes, de nouvelles institutions voient le jour, le message de la 'Hassidout retentit dans le monde entier. En observant ce qui a été réalisé, la manière dont la face du monde a été changée sous l'impulsion d'un homme, on acquiert une conviction : la prophétie du Rabbi se réalisera, la venue du Machia'h est imminente et le monde sera le Sanctuaire que D.ieu souhaite.

La Torah explique que le chiffre cent évoque la perfection et aucun autre terme ne saurait décrire avec plus d'exactitude l'œuvre du Rabbi. Le 11 Nissan 5762, centième anniversaire de la naissance du Rabbi, est une date importante, un jour de perfection. L'union mondiale des élèves de la Yechiva Loubavitch a pris l'initiative de publier le présent recueil afin d'apporter à chacun les éléments d'une

préparation qui soit à la mesure de l'événement. La traduction française en est présentée ici. Puisse D.ieu faire qu'elle suggère à chacun le moyen d'améliorer une pensée, une parole, une action, en la rapprochant de la Volonté de D.ieu, afin que, dès ce 11 Nissan, nous soyons dans le troisième Temple reconstruit, avec le Rabbi à notre tête.

Haïm MELLUL
Veille de Pourim 5762-2002

Introduction

A l'occasion de la date lumineuse du 11 Nissan qui approche, celle du centième anniversaire de la naissance du Rabbi de Loubavitch, est présenté ce recueil d'enseignements de notre maître, relatifs à l'anniversaire d'un chef d'Israël. Ces textes doivent permettre à chacun de se préparer à cet événement de la manière qui convient.

Il est, bien évidemment, inutile d'expliquer à quel point une telle préparation est nécessaire et il suffit, pour s'en convaincre, de se rappeler des propos du Rabbi lui-même, à l'occasion du centième anniversaire de la naissance de son beau-père, Rabbi Yossef Its'hak, précédent Rabbi de Loubavitch : " Il convient de multiplier toutes les actions menées en relation avec cette date du 12 Tamouz. On agira avec la plus grande force et la plus profonde détermination. Mais, tout accomplissement doit s'insérer dans un ordre établi et, pour cela, une préparation est nécessaire. Plus l'événement est important et plus la préparation l'est aussi. Ce sera, en l'occurrence, une importante préparation ”.

Tel est précisément l'objet du présent recueil, dans lequel on trouvera des causeries, des lettres et des réponses du Rabbi commentant l'importance de ce jour, celui de l'anniversaire d'un chef d'Israël, bien plus, en l'occurrence de son centième anniversaire et montrant comment s'y préparer. Son contenu, s'adressant à chacun, est destiné à renforcer " l'importante préparation ” du 11 Nissan, au sein de l'unité d'Israël, comme il sied en une année de Hakhel, de rassemblement du peuple juif, afin de hâter le jour imminent où l'on pourra observer " la lumière de la face du Roi de la vie ”.

Les causeries et les lettres que l'on trouvera ici ont été sélectionnées du fait de l'utilité qu'elles peuvent présenter pour celui qui désire comprendre la portée de l'événement et s'y apprêter de la manière qui convient. Ces textes montrent le mérite et l'obligation incombant à chacun de prendre une part active à la préparation du grand jour, en cette année de Hakhel. Ils ont été choisis et mis en forme par le Rav Mi'haël Aharon Seligson, de New York.

Puisse D.ieu faire que cette étude soit conforme à la volonté du Rabbi, qu'elle permette de vivre ce jour et cette période, le " centième 11 Nissan ", de la manière qui convient. En nous y préparant à la mesure de son importance, nous recevons les bénédictions et l'influence que le Rabbi nous accordera dans l'abondance la plus large. Alors, nous pourrons le voir de nos yeux de chair et il nous libérera immédiatement, lors de la délivrance véritable et complète.

Union mondiale des élèves
de la Yechiva Loubavitch,
11 Chevat 5761-2202,
Brooklyn, New York

Sommaire

Introduction	page
1. L'anniversaire des chefs d'Israël	page
1.1 Importance de cette date	
1.1.1. Le “ berger fidèle ” offre ce qu’il possède à son troupeau	
1.1.2 Le jour de l’anniversaire est propice et tous ceux qui en saisissent l’opportunité connaissent une réussite accrue	
1.2 Réunions ‘hassidiques, attachement au Rabbi et bonnes résolutions	
1.2.1 Au jour de l’anniversaire, le <i>Mazal</i> reçoit la puissance	
1.2.2 Afin d’obtenir la bénédiction pour toute l’année	
1.2.3 Un succès au-delà de ce que l’on imagine	
1.3 La satisfaction du Rabbi alors que son <i>Mazal</i> est fort	
1.3.1 Il existe des anniversaires particuliers	
1.3.2 Un ou plusieurs domaines du Rabbi	
1.3.3 Au-delà du reste de l’année	
1.4 Un fait nouveau chaque année	
1.4.1 Un anniversaire nouveau, justifiant un ajout	
1.4.2 Le Psaume correspondant au nombre de ses années	
2. Le centième anniversaire	page
2.1 La signification du chiffre cent	
2.1.1 Dix éléments	
2.1.2 La plus haute perfection	
2.2 Les préparations qui conviennent	
2.2.1 Importante préparation	
2.2.2 Comme il sied au chiffre cent	
3. Réponse du Rabbi aux vœux qui lui avaient été formulés et actions menées à l’occasion du 11 Nissan	
	page
3.1 Causeries	
3.1.1 Une réponse à chacun	
3.1.2 Bénédiction essentielle	
3.2 Lettres	
3.3 Bénédictions	
4. Discours ‘hassidique intitulé : “ Le onzième jour ”, prononcé en 5731-1971	page
5. Annexe : manuscrits du Rabbi	page

1. L'anniversaire des chefs d'Israël

1.1 Importance de cette date

1.1.1 Le “ berger fidèle ” offre ce qu’il possède à son troupeau

Le jour de l'anniversaire, au-delà de ce qu'il peut être pour chacun, reçoit une valeur particulière quand il est celui d'un Juste, d'un chef d'Israël. Combien plus est-ce le cas quand il s'agit des "deux grands luminaires" que sont le Baal Chem Tov et l'Admour Hazaken. Mais, malgré cela, l'élévation qui en résulte reste accessible à chaque Juif. Ainsi, le Tanya explique, au début du chapitre 42, que Moché notre maître, parce qu'il était un "berger fidèle", offrait tout ce qu'il possédait, d'une manière essentielle, à son troupeau. De ce fait, parce que la crainte de D.ieu était pour lui une "humble réalisation", il pouvait faire en sorte qu'il en soit de même pour chaque Juif.

C'est précisément pour cette raison que le verset dit : "Et, désormais, Israël, que te demande l'Eternel ton D.ieu ? Seulement de Le craindre". Ainsi, la crainte de D.ieu est effectivement une "humble réalisation" pour un Juif grâce à la parcelle de Moché qu'il porte en lui. Or, il en est de même pour l'anniversaire des deux grands luminaires, dont l'équivalent, au moins de manière infime, se retrouve dans le service de D.ieu de chaque Juif, comme nous le montrerons(1).

1.1.2 Le jour de l'anniversaire est propice et tous ceux qui en saisissent l'opportunité connaissent une réussite accrue

Chaque Juif a une manière spécifique d'exercer son influence dans le monde et d'y bâtir le Sanctuaire de D.ieu, en fonction de la mission qui lui a été personnellement confiée. Plus il assume clairement cette mission et plus son action, sa participation à l'édification de ce Sanctuaire sont importantes. Mais, en plus de cela, il est attendu de chaque Juif une contribution différente à ce Sanctuaire.

Certes, il est dit, à propos de chacun : "J'ai été créé pour servir mon Créateur". Les livres du Moussar, de la Kabbala et de la 'Hassidout précisent en quoi consiste ce service. Chacun se doit de faire du monde un lieu habitable par l'Homme céleste. C'est en agissant de la sorte que l'on bâtit pour Lui une demeure ici-bas, mais il est clair que le coupeur de bois et le puiseur d'eau ne le font pas de la même façon que le chef de tribu !

Au sens le plus simple, un chef de tribu est un homme qui possède de grandes forces. En conséquence, il lui revient de réaliser, dans ce monde, un accomplissement plus important, à la mesure des capacités qui lui sont accordées. Combien plus est-ce le cas quand il s'agit d'une âme "nouvelle", descendant pour la première fois ici-bas, comme ce fut le cas pour l'Admour Hazaken. On attend, de sa part, un accomplissement particulier, un fait nouveau dans le monde où ont mené leur actions les Sages de la Michna et de la Guemara ou même, encore avant eux, Moché notre maître et les Patriarches !

Ce fait nouveau prend corps dès la naissance de l'âme nouvelle. De fait, sa naissance elle-même en est un et c'est ainsi que l'on dit de Moché : "Elle vit qu'il était bon". Et, Rachi, commentant le verset Chemot 2, 2, constate que, dès sa naissance, "toute la maison s'emplit de lumière".

Ce qui vient d'être dit nous permettra de comprendre l'importance de cette date de la naissance des deux grands luminaires. C'est en ce jour qu'ils reçurent l'existence en tant que luminaires, que sources de lumière. Et, bien plus, on parle bien, pour ce qui les concerne, de "grands" luminaires et ce qualificatif leur revint avant même qu'ils n'entament l'œuvre qui fut la leur dans ce monde, par le simple fait qu'ils naquirent en tant que "deux grands luminaires".

Or, même si eux seuls sont les "deux grands luminaires", un reflet de ce caractère peut être trouvé chez chacun. En effet, l'un et l'autre éclairèrent le monde par l'enseignement de la

'Hassidout, le Baal Chem Tov, chef et fondateur de la 'Hassidout générale et l'Admour Hazaken, chef et fondateur de la 'Hassidout 'Habad. Il doit donc en être de même pour les disciples de ces deux grands luminaires, c'est-à-dire pour tous les Juifs. Chacun s'efforcera d'adopter la même forme du service de D.ieu, d'être "une bougie pour éclairer", de "s'humecter au point d'humecter les autres", en tout ce qui concerne la diffusion de la lumière inhérente à l'enseignement de la 'Hassidout.

On connaît le dicton de nos maîtres et chefs, à propos de l'explication : "Le Juste vit par sa foi : ne lis pas 'vit' mais 'fait vivre' ". Ils font remarquer que c'est uniquement dans les premières phases du service de D.ieu qu'on peut se contenter de recevoir la vitalité du Juste. La finalité ultime est, en effet, que le disciple agisse par ses moyens propres, tout en conservant des capacités proches de celles de son maître, en étant une "bougie pour éclairer", en s'identifiant aux "deux grands luminaires".

Certes, qui pourrait avoir une telle prétention ? Qui serait en mesure de se comparer à eux ou prétendrait leur ressembler ? Il ne s'agit ici, bien évidemment, que d'un simple reflet, d'une évocation du service de D.ieu de ces deux grands luminaires.

Ainsi, la Hala'ha interdit de se comparer à Moché, notre maître, comme le dit le Choul'han Arou'h, partie Yoré Déa, à la fin du chapitre 242. Bien plus, une punition est même infligée à celui qui le fait. Malgré cela, la Torah affirme que, précisément parce que, pour lui, la crainte de D.ieu est une "humble réalisation", il peut en être de même pour tous les Juifs, car chacun possède en lui un reflet de l'âme de Moché. Il en est donc de même pour le "berger fidèle" de chaque génération, son chef, y compris le Baal Chem Tov, l'Admour Hazaken et celui de la nôtre, mon beau-père, le Rabbi.

On déduira de ce qui vient d'être dit l'enseignement que l'on peut tirer de l'anniversaire des deux grands luminaires et qui s'applique au service de D.ieu de chaque Juif. Tout d'abord, il convient d'intensifier l'étude de leur enseignement et, plus généralement, de suivre la voie qu'ils nous ont tracée. Selon les termes de l'Admour Hazaken, au chapitre 27 d'Iguéret Ha Kodech : " nous suivrons la voie droite qu'il nous ont enseignée par leur exemple et nous nous engagerons sur leurs chemins ". Puis, ce texte ajoute : " pour l'éternité ", soulignant ainsi que cette situation a un caractère immuable. En effet, disent nos Sages, " chaque fois que l'on emploie l'expression 'pour l'éternité', le lien qui est ainsi tissé ne peut pas être rompu ".

Mais, en outre, les "deux grands luminaires" délivrent un autre enseignement. Ils soulignent que l'on doit éclairer le monde entier par la clarté de la 'Hassidout, en en diffusant les sources à l'extérieur. En d'autres termes, l'anniversaire des "deux grands luminaires" insuffle à chacun la force nécessaire pour faire tout ce qui est en son pouvoir afin de diffuser et de répandre la lumière de la 'Hassidout dans le monde entier, jusqu'à le transformer. Bien plus, en menant à bien cette mission, on aura conscience que l'on n'agit pas par ses forces propres, mais bien par celles du Baal Chem Tov et de l'Admour Hazaken que chacun possède en son âme.

Combien plus en est-il ainsi pour celui qui a des propos du Baal Chem Tov et de l'Admour Hazaken gravés dans son esprit. Le Likouteï Torah, dans le discours 'hassidique intitulé : " Tu honoreras l'ancien ", à la Parchat Kedochim, page 30d, souligne à quel point cela est important. Le texte précise : " il est une Mitsva de se lever en présence de quelqu'un qui saisit la parole de la Torah dans sa mémoire et la grave en son cœur pour toujours, y compris quand il n'étudie pas la Torah, car le Saint béni soit-Il réside en lui, dès lors que la Torah est gravée dans le souvenir de son âme ".

Bien plus, les lois de l'étude de la Torah, de l'Admour Hazaken, chapitre 2, au paragraphe 10, font référence à celui qui oublie la Torah sans le vouloir et appliquent à son cas les termes du verset : " Il n'y a pas d'oubli devant le Trône de Ta gloire ". Le texte en déduit qu'un tel oubli peut recevoir l'élévation jusqu'au Trône céleste, mais guère au-delà. Il n'atteindra jamais le monde de la mémoire, qui dépasse ce Trône. Bien entendu, un tel oubli est possible uniquement du fait du corps physique et des stades les plus inférieurs de l'âme. En sa dimension profonde et essentielle, en revanche, dans les niveaux de 'Haya et Ye'hida, il est totalement inconcevable et celui qui étudie un concept une fois en conserve pleinement la connaissance par la suite.

Pour ce qui nous concerne, il est donc bien clair qu'en gravant, en sa mémoire, des enseignements du Baal Chem Tov et de l'Admour Hazaken, on reçoit l'élévation et l'on obtient une force particulière, permettant d'assumer sa mission, d'être une " bougie pour éclairer ", d'illuminer le monde par la clarté de la 'Hassidout, comme le firent les deux grands luminaires(2).

Pour revenir à ce qui fait l'objet de notre propos, l'enseignement que l'on tire de l'anniversaire des deux grands luminaires doit avoir une incidence concrète, car l'acte est essentiel. En cette date de leur anniversaire, chaque Juif s'engagera donc, avec toute la détermination nécessaire, à multiplier les actions de diffusion des sources à l'extérieur. Car, c'est de cette façon que l'on illumine le monde par la clarté de la 'Hassidout. Et, c'est effectivement ce que firent les deux " grands luminaires ". On sait à quel point le chef de notre génération demanda, exigea que l'on diffuse les sources à l'extérieur, en toutes les langues, afin que celles-ci se répandent littéralement en tout endroit.

Comme on l'a maintes fois souligné, la diffusion, à l'extérieur, des sources de la 'Hassidout, s'inscrit dans la propagation du Judaïsme, en général, jusque dans l'action concrète qu'il implique. Toutes les réalisations obtenues, en la matière, sont basées sur l'amour du prochain et l'on sait à quel point ce sentiment était fort chez le Baal Chem Tov, chez l'Admour Hazaken et chez tous nos maîtres, leurs successeurs, en chaque génération, comme l'indique le Kountrass Ahavat Israël qui a été édité.

La conséquence de l'amour du prochain, " tu aimeras ton prochain comme toi-même ", est l'éducation, la sienne propre, à laquelle s'ajoute aussi celle de l'autre. Cette conclusion nous conduit, en outre, aux autres campagnes de diffusion des Mitsvot, qui sont autant d'aspects spécifiques des deux grands principes qui viennent d'être énoncés, l'amour du prochain et l'éducation. Il s'agit des campagnes pour la Torah, les Tefillin, la Mezouza, la Tsédaka, une maison emplie de livres sacrés, Yavné et ses Sages, pour les bougies du saint Chabbat et des fêtes, la Cacherout de la nourriture et de la boisson, la pureté familiale, de même que d'une campagne qui est d'actualité, la nécessité pour chacun de posséder une lettre d'un Séfer Torah collectif.

Grâce à toutes ces actions, on hâtera encore plus clairement la venue de notre juste Machia'h et l'on révélera la parcelle de l'âme du Machia'h que chaque Juif possède en lui, comme l'explique le Meor Enaïm, à la fin de la Parchat Pin'has(3).

1.2 Réunions 'hassidiques, attachement au Rabbi et bonnes résolutions

1.2.1 Au jour de l'anniversaire, le Mazal reçoit la puissance

Le 18 Elloul est la date de la naissance de l'Admour Hazaken et, encore avant cela, de celle du Baal Chem Tov, comme le rapporte mon beau-père, le Rabbi, chef de notre génération. Depuis de nombreuses années, ce jour est, en conséquence, une fête, mais, pour une certaine raison, celle-ci

resta confidentielle. Par la suite, le Rabbi décida de la révéler, d'en faire une fête à part entière, d'y tenir des réunions 'hassidiques, d'y commenter : " la bonne acquisition (que) Je vous ai donnée ", c'est-à-dire la Torah, comme on le fait à chaque fête. Les Mitsvot y sont évoquées également puisque " grande est l'étude qui conduit à l'action ". Et, l'on y prend donc de bonnes résolutions, afin de raffermir son étude de la Torah et sa pratique des Mitsvot.

Mais, ce jour est, avant tout, celui de la naissance du Baal Chem Tov et de l'Admour Hazaken. C'est donc une date particulière, un moment propice, au cours duquel on reçoit une aide, une bénédiction afin de connaître le succès dans la prise de ces bonnes décisions et dans leur application concrète, d'une manière positive, dans l'action, dans la parole et, plus encore, dans la pensée.

En effet, le *Mazal* de celui qui célèbre son anniversaire reçoit la puissance, domine et lui vient en aide. C'est le cas, le 18 Elloul, pour le *Mazal* du Baal Chem Tov et pour celui de l'Admour Hazaken. Ce jour sera donc propice pour tous ceux qui le mettront à profit, dans tous les domaines du bien, afin de connaître un succès accru.

A ceci s'ajoute, comme chaque fois qu'un Juif prend une bonne décision, concernant son action, sa parole ou sa pensée, l'aide du Saint béni soit-Il qu'il reçoit. Néanmoins, lorsque le jour est favorable, une telle démarche est encore plus efficace. Certes, on pourrait se poser la question suivante. Comment dire que, du fait du rôle prépondérant du *Mazal* du Baal Chem Tov et de celui de l'Admour Hazaken, chaque Juif qui décidera de le faire recevra effectivement la possibilité de prendre de bonnes résolutions avec succès ?

En fait, on sait ce que fut la grandeur du Baal Chem Tov et de l'Admour Hazaken, y compris par rapport à leur propre génération. Combien plus en est-il ainsi si l'on tient compte du temps qui s'est écoulé depuis lors. On sait qu'il est dit : " si les premières générations sont comme des anges, nous sommes comme des hommes... ". Plus généralement, notre génération mérite-t-elle une telle révélation ?

Une immense distance ne sépare-t-elle pas le *Mazal* du Baal Chem Tov, celui de l'Admour Hazaken de la réussite que des personnes comme nous peuvent connaître dans l'étude de la Torah et la pratique des Mitsvot, y compris de la meilleure façon ? Dès lors, comment dire qu'en ce jour, nous pouvons nous-mêmes connaître la réussite ?

Malgré ces considérations, on peut observer que, le 18 Elloul, des Juifs se rassemblent, participent à des réunions 'hassidiques, bien qu'ils auraient pu consacrer ce temps à l'étude de la Torah, avec enthousiasme. Or, ils ont la conviction profonde que, non seulement il ne manquera rien à leur étude de cette façon, ce qu'à D.ieu ne plaise, non seulement leur pratique des Mitsvot de la meilleure façon ne sera pas remise en cause, mais, bien plus, ils obtiendront ainsi l'élévation et la croissance, d'une manière incomparable.

C'est mon beau-père, le Rabbi, qui, de manière évidente, introduisit une réunion 'hassidique à la date du 18 Elloul, de son vivant dans ce monde. Cela existait déjà dans les générations précédentes, mais avec discrétion, sans qu'il en soit fait état publiquement. Pour autant, il est rapporté que l'on se souhaitait, à cette occasion, " une bonne fête ". D'autres pratiques marquaient aussi la joie de la Mitsva, une joie véritable.

A n'en pas douter, on espérait donc développer, de la sorte, ce qui concerne la Torah et les Mitsvot, au-delà de ce que l'on aurait pu faire en étudiant la Torah. Il y a bien là une certitude et

c'est pour cela que mon beau-père, le Rabbi, participa lui-même à de telles réunions, non pas en présence d'une élite, mais bien en compagnie de tous les Juifs. Bien plus, le Rabbi diffusa cette pratique, en sachant que celle-ci deviendrait une coutume juive, partie intégrante de la Torah, qu'on se réunirait, le 18 Elloul et que l'on consacrerait son temps à ce qui serait susceptible de renforcer la Torah et les Mitsvot, par la suite. Pour obtenir ce résultat, il accepta que l'on instaure ce qui n'est pas directement une étude de la Torah, mais uniquement son contexte.

Certes, il est dit que : “ le contexte de la Torah dépasse son étude ”. Mais, pour cela, il faut être certain qu'il s'agit effectivement de son contexte. C'est donc bien le cas, en l'occurrence, puisque cette pratique a été instaurée par le chef de la génération, mon beau-père, le Rabbi, de sorte qu'elle soit ensuite diffusée d'une manière de plus en plus large.

1.2.2 Afin d'obtenir la bénédiction pour toute l'année

On pourrait se poser la question suivante. Comment peut-on affirmer, avec la plus grande conviction, que le 18 Elloul, parce qu'il confère la force au *Mazal* du Baal Chem Tov et à celui de l'Admour Hazaken, apporterait une réussite accrue à des personnes comme nous ?

Nous répondrons à cette question en introduisant une notion préalable. Il y a, en chaque génération, des explications de la Torah que les érudits de l'époque doivent révéler et, de fait, il est dit que : “ Israël n'est pas veuf ”, car il existe toujours de tels érudits, capables de développer des commentaires vrais de la Torah.

C'est précisément à ce propos que l'on peut s'interroger. Il est dit que : “ si les premières générations étaient comme des anges, nous sommes comme des hommes ”. Comment donc imaginer un érudit de ces dernières générations qui soit capable de développer un commentaire vrai, reconnu comme tel par la Torah de Vérité, dont les premières générations n'avaient pas eu connaissance ?

Bien sûr, nos Sages constatent que “ ses pères lui laissèrent un domaine dans lequel il peut faire ses preuves ”, montrer la valeur de son étude de la Torah et de sa pratique des Mitsvot, mais ceci justifie uniquement que ce commentaire n'ait pas été découvert au préalable. La divine Providence permet ainsi à tel homme de mettre en évidence ses capacités à étudier la Torah.

En outre, on peut encore poser la question suivante : d'où l'érudit trouve-t-il les forces nécessaires pour dévoiler cette explication de la Torah, que les générations préalables ne connaissaient pas ? Or, il s'agit bien, en l'occurrence, d'une explication à part entière, à laquelle s'applique le principe selon lequel : “ celui qui te dit ne pas avoir fait d'effort et avoir néanmoins obtenu un résultat, ne le crois pas ”. L'homme a donc compris cette explication au prix d'un effort. Bien plus, cet effort lui a été personnel et c'est pour cela qu'il a abouti. Comment l'érudit des dernières générations a-t-il pu comprendre ce que ne savaient pas les premières ?

L'explication de tout cela est la suivante. Les Sages des premières générations, les livres philosophiques et les Grands d'Israël des époques précédentes mentionnent, à ce propos, l'image d'un nain placé sur les épaules d'un géant. Un géant est un homme très grand, très fort, alors qu'une autre personne sera un nain, par rapport à lui ou même dans l'absolu. Lorsque le dernier se tient sur les épaules du premier, il voit plus loin que le géant lui-même, puisqu'il fait un usage personnel de toute sa stature.

Cette image nous permettra de comprendre comment, en ces dernières générations, on développe des explications de la Torah que les époques précédentes ne connaissaient pas. Par rapport à celles-ci, nous sommes, en effet, des nains sur les épaules de géants.

Ce qui vient d'être dit s'applique aussi au 18 Elloul, anniversaire du Baal Chem Tov et de l'Admour Hazaken. On sait que le Baal Chem Tov se déplaçait dans les villes et villages où résidaient des Juifs. Il exprimait son amour manifeste et sincère à chacun d'entre eux, du plus grand jusqu'au plus ordinaire. Son sentiment prenait la forme d'une aide matérielle ou, plus encore, d'une aide spirituelle, permettant de comprendre l'étude de la Torah et de mettre en pratique ses Mitsvot de la meilleure façon.

La Guemara qualifie Moché, notre maître de "berger fidèle" et elle précise qu'il fut le premier berger d'Israël. Elle ajoute : "Tout comme, à l'époque, il servait Israël, il le fait encore, à l'heure actuelle". Il en est donc de même pour chaque "berger fidèle" du peuple d'Israël.

Combien plus est-ce le cas pour le Baal Chem Tov qui, de manière évidente, se déposséda de son propre temps pour apporter l'élévation à tous les Juifs qu'il pouvait contacter. Il les influença de telle façon que la trace en soit conservée pour les générations ultérieures, pour leurs enfants, leurs petits-enfants, leurs disciples et les disciples de leurs disciples. Il est donc une certitude absolue qu'il continue à servir le peuple d'Israël, ici-bas, d'une manière concrète et jusqu'en ces dernières générations.

Ce qui vient d'être dit s'applique, de la même façon, à l'Admour Hazaken. Avant de se révéler comme le chef de sa génération, il enseignait déjà la Torah, prit plusieurs décisions hala'hiques et rédigea même son Choul'han Arou'h. Alors qu'il se trouvait encore auprès de son maître, le Maguid de Mézéritch, il en avait déjà achevé plusieurs chapitres, traitant des points les plus complexes. C'est précisément le Maguid, alors le chef de la génération, qui lui avait demandé d'écrire ce Choul'han Arou'h et lui avait, en conséquence, insufflé la force de le faire.

Dans ce Choul'han Arou'h, l'Admour Hazaken énonce la Hala'ha clairement et il la tranche sans ambiguïté, comme l'explique l'introduction des Rabbanim, fils de l'auteur. Il énonça la raison de chaque Hala'ha, s'écartant ainsi de l'attitude de certains, qui l'établissent selon leurs propres connaissances et que la Guemara appellent : "ceux qui perdent le monde", car la raison de la Loi, qu'ils ne mentionnent pas, est oubliée. Il est donc certain que l'Admour Hazaken, lui aussi, continue à servir le peuple d'Israël, au sens le plus littéral, auprès de ses disciples et des disciples de ses disciples.

En conséquence, quand vient la date du 18 Elloul et que sont forts le *Mazal* du Baal Chem Tov et celui de l'Admour Hazaken, on doit faire un effort, intégrer les forces et l'aide, mettre en évidence les bénédictions qui permettent de servir D.ieu en étudiant la Torah et en pratiquant les Mitsvot tout au long de l'année, avec une réussite accrue, jusque dans le moindre détail. Combien plus doit-il en être ainsi, et même avec encore plus d'intensité, au jour même du 18 Elloul, celui de leur anniversaire(4).

1.2.3 Un succès au-delà de ce que l'on imagine

C'est aujourd'hui la date de l'anniversaire du Rabbi Rachab, lorsque son *Mazal* est fort. Une force est donc accordée à chacun pour agir. Les moyens nécessaires pour cela sont disponibles. Ils sont distribués, d'en haut, à quiconque en a besoin. Il suffit de ne pas s'effrayer en constatant que

l'on devra peut-être s'endetter pendant quelques temps pour réaliser ce qui doit l'être. Il est certain, en revanche, qu'au final, on ne restera pas débiteur.

Une image a été maintes fois citée. Quand on donne un Shekel à la Tsédaka, D.ieu en donne au moins quatre, ainsi qu'il est dit : “ Quatre cinquièmes seront pour vous ”. Il en est donc de même, en l'occurrence. Si l'on élargit les institutions de Torah, si l'on en fonde de nouvelles, on peut avoir la certitude que l'on recevra bien ces quatre cinquièmes.

Ainsi, il est bien clair que l'on ne restera pas en dette et puisse D.ieu faire que l'on n'ait pas non plus de dettes morales, afin qu'il en soit de même pour les dettes matérielles. En ce jour de l'anniversaire du Rabbi Rachab, on consultera le calendrier et l'on s'apercevra qu'une année s'est écoulée depuis cette même date, l'an dernier, ou même deux années depuis cette date, il y a deux ans. On en déduira que le moment est venu d'intensifier les actions destinées à la diffusion de la Torah.

On tentera, en conséquence, de convaincre au moins deux Juifs d'étudier la partie révélée de la Torah, de même que sa dimension profonde. On en fera de même pour les Yechivot Loubavitch, on renforcera celles qui existent et l'on en créera de nouvelles.

C'est le jour de l'anniversaire du Rabbi Rachab et il est donc certain que, si l'on se consacre à tout cela de la manière qui convient, on connaîtra le succès au-delà de ce que l'on imagine. On en tirera aussi une bénédiction accrue pour obtenir la santé, les enfants, la prospérité matérielle, au sens le plus littéral et, a fortiori, dans leur dimension morale, comme l'explique le testament de celui dont nous célébrons l'anniversaire, qui est imprimé dans le 'Hano'h Le Naar(5).

1.3 La satisfaction du Rabbi alors que son Mazal est fort

1.3.1 Il existe des anniversaires particuliers

Commentant le verset : “ toute âme (*Nechama*) Te loue ”, le Midrash constate que : “ l'homme doit louer le Créateur pour chaque respiration (*Nechima*) ”. Plus généralement, le Rambam établit un lien étymologique entre *Nechama*, l'âme et *Nechima*, la respiration. Et, un homme doit effectivement s'emplit de gratitude pour D.ieu chaque fois qu'il respire. Pour autant, non seulement le monde, *Olam*, de la même racine que *Elem*, le voile, mais aussi les Juifs n'ont pas adopté l'usage d'une telle action de grâce.

On peut globalement le justifier de la façon suivante. La Guemara affirme que : “ celui qui récite la louange du Hallel chaque jour est un blasphémateur ”, bien que la pérennité du monde ait un caractère miraculeux, comme l'explique longuement le Chaar Ha I'houd Ve Ha Emouna, de l'Admour Hazaken. Lors des six jours de la création, on put observer que le monde était tiré du néant. Mais, de fait, il en est ainsi en permanence, chaque jour, à chaque instant. Lors de la création, le miracle fut effectif, perceptible par les sens et ce fut là l'accomplissement le plus important, justifiant que l'on prononce la louange de D.ieu en le célébrant. Il n'en est pas de même, en revanche, pour ce qui est du quotidien. On sait, avec certitude et l'on comprend, intellectuellement, que le monde est créé, d'une façon renouvelée, à chaque instant, à partir du néant absolu, comme cela se passa pendant les six premiers jours. Pour autant, il n'y a là qu'un renouvellement de ce qui existait déjà au préalable. En conséquence, D.ieu demande, dans Sa Torah, qu'un homme ne dise pas le Hallel quand il constate que les principes naturels sont immuables, que l'existence se renouvelle en

permanence à partir de son stade précédent, qu'il réserve sa lecture au miracle que l'on peut observer de ses yeux de chair, même sans réflexion préalable.

C'est l'une des raisons pour lesquelles on ne dit pas le Hallel à Pourim. En effet, selon les termes de nos Sages, " nous sommes restés les serviteurs d'A'hachvéroch " à l'issue de ce miracle, car il prit une apparence totalement naturelle. Pour l'obtenir, il fallut intervenir auprès d'A'hachvéroch, qui régnait sur cent vingt sept provinces et le décret fut abrogé à l'issue d'une démarche s'inscrivant dans les voies naturelles. Ce miracle fut ainsi accompli pour ceux qui étaient des serviteurs d'A'hachvéroch et, même si son importance fut considérable, il ne justifie pas la lecture du Hallel. Et, il en est donc de même chaque jour, pour chaque respiration, qui est, par elle-même, un moyen de louer D.ieu.

Bien plus, le Nom de D.ieu apparaissant dans le verset : " toute âme loue l'Eternel " est *Ya*, qui est orthographié *Youd Hé*, c'est-à-dire précisément les deux lettres qui servirent à créer les mondes, le monde caché et le monde révélé. La Guemara précise, en effet, que : " le monde futur fut créé par le *Youd* et ce monde, par le *Hé* ". Le Tanya l'explique également, dans Iguéret Ha Kodech.

Malgré tout cela, la coutume juive, qui est partie intégrante de la Torah, ne retient aucune pratique destinée à louer D.ieu, d'une manière évidente, pour chaque respiration. En revanche, la rationalité admet qu'il devrait en être ainsi et l'on peut donc glorifier D.ieu, en permanence, dans son esprit. En la matière, le jour de l'anniversaire reçoit une valeur particulière. Le Yerouchalmi explique qu'à cette date, le *Mazal* de l'homme est fort, dans tous les domaines matériels que l'on peut observer de nos yeux de chair. Cette date est différente de tous les autres jours de l'année.

De fait, l'un des points révélés par mon beau-père, le Rabbi, est l'importance de l'anniversaire et de tout ce qui s'y rattache, comme le cite et l'explique le Hayom Yom, d'après une lettre du Rabbi : " Au jour de son anniversaire, un homme doit s'isoler, évoquer ses souvenirs, méditer, réparer et parvenir à la Techouva chaque fois que cela est nécessaire ".

On reçoit donc, pour cela, une force particulière, qui est accordée par D.ieu et c'est à ce propos qu'il est dit : " Son *Mazal* est dominant ", bien que les Juifs ne soient pas soumis aux influences astrales. La 'Hassidout commente cette affirmation et souligne qu'en ce jour, le *Mazal* d'un Juif s'élève vers un stade plus élevé, transcendant l'existence courante. Dès lors, D.ieu accorde une aide et une force qui permettent de réparer le passé.

D'après ce qui vient d'être dit, on peut comprendre comment il fut possible, pendant des centaines d'années, de ne pas avoir connaissance de l'importance du jour de l'anniversaire, au même titre que la louange de D.ieu pour chaque respiration n'est pas clairement exprimée. En effet, en ce jour, une force accrue est accordée dans le but de réparer le passé et l'on peut constater que celle-ci exerce son influence également dans les domaines matériels. Pour autant, il convient de la réserver à la Techouva, à la réparation.

Ainsi, est-il un jour plus important que le treizième anniversaire, auquel le Zohar applique les termes du verset : " Je t'ai enfanté en ce jour ", ce qui fait allusion à l'introduction de l'âme divine dans le corps physique, lors de la Bar Mitsva ? Bien plus, le Zohar 'Hadach compare sa joie à celle du mariage et même à celle du don de la Torah. Du reste, une telle comparaison est envisageable également du point de vue de la partie révélée de la Torah, puisque c'est à partir de ce jour que l'on est astreint à la pratique de la Torah et de ses Mitsvot.

Malgré cela, on n'est pas dispensé de dire le Ta'hanoun, au jour de la Bar Mitsva. Or, le Zohar 'Hadach décrit longuement la célébration de cette joie immense, au cours de laquelle Rabbi Chimeon Ben Yo'haï fut entouré d'une nuée. Pourquoi maintenir les supplications du Ta'hanoun à une telle date ? De fait, on demanda à mon beau-père, le Rabbi, pour quelle raison les 'Hassidim 'Habad ont-ils l'usage de réciter le Ta'hanoun, lors de la Hilloula de leurs maîtres. Il répondit : " Il s'agit d'un moment propice. C'est donc le temps le plus approprié pour dire le Ta'hanoun et pour accomplir ce que cette prière doit réaliser ". On peut en dire de même pour l'anniversaire. Le *Mazal* de l'homme se révèle alors dans toute sa force, mais son apport essentiel est la réparation de ce qui doit l'être. C'est en cet accomplissement que s'investit toute sa puissance.

Malgré tout cela, des usages et des pratiques du monde ont été adoptés par les enfants d'Israël et, en la matière, certains anniversaires sont particuliers, dépassent les autres. De façon générale, il s'agit de ceux qui marquent la fin d'une décennie, selon la répartition qui a été adoptée par la Michna. Ainsi, celui qui célèbre sa Bar Mitsva, puis, quelques années plus tard, atteint l'âge de vingt ans, parvient de cette façon à la perfection de l'état adulte. Nos Sages disent qu'il peut, dès lors, effectuer des transactions avec les biens de son père. Par la suite, les périodes de sa vie se répartissent en décennies, vingt ans, trente ans et ainsi de suite(6).

1.3.2 Un ou plusieurs domaines du Rabbi

Chacun sait sans doute ce qui se passa les 12 et 13 Tamouz, dates de la libération de mon beau-père, le Rabbi, qui fut incarcéré pour avoir diffusé la Torah et renforcé le Judaïsme. Lui-même rapporta que, dans un premier temps, il fut condamné à la peine capitale, ce qu'à D.ieu ne plaise. Par la suite, sa peine fut commuée en dix ans d'exil en Sibérie, puis en cinq ans et enfin en trois ans, dans la ville de Kastroma. Le 3 Tamouz, mon beau-père, le Rabbi, quitta la prison et il prit le chemin de Kastroma, où il demeura quelques jours, jusqu'au 12 Tamouz.

Le 12 Tamouz, qui était la date de son anniversaire, il se présenta dans les bureaux du K. G. B. afin de signaler sa présence, comme le voulait la loi. Or, ceux-ci étaient fermés, car ce jour était férié. Malgré cela, il apprit qu'un ordre de le libérer était parvenu de Moscou. Puis, le lendemain, 13 Tamouz, cette libération lui fut officiellement signifiée et on lui remit les documents correspondants.

Les fonctionnaires, effrayés par cet ordre de libération soudain, lui demandèrent de signer une attestation selon laquelle ces documents lui avaient bien été remis à temps et qu'eux-mêmes n'étaient pas responsables de ce retard de vingt quatre heures. On peut donc constater l'immense retournement, la modification profonde de la situation entre sa condamnation à mort, d'une part, sa libération complète et digne, d'autre part, au point d'inspirer la crainte des conséquences que pourrait avoir un retard de vingt quatre heures dans l'application de la décision.

Tous purent alors constater que ce qui concerne mon beau-père, le Rabbi, est proprement miraculeux. De fait, il en a toujours été ainsi, mais il fut des périodes pendant lesquelles cela n'apparaissait pas aux yeux de chair. En tout état de cause, à partir de cet événement, on observa clairement que le comportement du Rabbi transcendait les voies de la nature.

D'une manière naturelle, en effet, il n'y avait aucun moyen de sauver le Rabbi et, moins encore, de lui permettre de poursuivre son œuvre ou, plus que cela, d'agrandir et d'élargir la diffusion de la Torah et le renforcement du Judaïsme, qui subissaient alors des voiles et des épreuves. Malgré cela, le Rabbi trouva toujours le moyen de le faire. En tout pays où il parvint, il commença aussitôt à agir, allant directement à l'encontre de l'évaluation qui pouvait être faite d'une telle manière de pratiquer,

en cet endroit. Et, de la sorte, il connut la réussite. Or, il faut savoir que cette attitude existe encore à l'heure actuelle et qu'elle est précisément l'enseignement qu'il convient de tirer de ce qui vient d'être dit.

Comme on l'a déjà constaté, des questions sont posées à propos de son décès. Et, le Yerouchalmi, cité par le Yalkout Chimeoni, faisant référence à Chimchon, constate : " un verset dit : 'il jugea Israël pendant quarante ans', alors qu'un autre affirme : 'Il jugea Israël pendant vingt ans'. Cela veut dire qu'on le craignait encore pendant les vingt ans suivant sa mort, comme on l'avait fait pendant les vingt ans de sa vie ". Ainsi, après sa mort, son action se poursuivait et il dirigeait encore. La Torah considère donc qu'il a jugé Israël pendant quarante ans.

Or, s'il en est ainsi pour un Juge d'Israël, combien plus est-ce le cas pour un Rabbi, qui incarne l'essence de l'âme, la Ye'hida, laquelle se révèle ensuite en toutes les autres parties de l'âme et du corps. S'agissant de la Ye'hida elle-même, le décès n'a pas réellement de sens. Il est donc absolument certain qu'après celui-ci, le Rabbi peut continuer à diriger, comme il le fit de son vivant.

Certes, le décès se manifeste effectivement dans certains domaines. Dans d'autres, en revanche, on a pu constater un succès transcendant la nature jusqu'à maintenant, il y a deux ans, trois ans, quatre ans ou même encore avant cela, parce que le Rabbi dirigeait. Et, il en sera de même à l'avenir, car le Rabbi continue à assumer sa mission, dans tous les domaines. Il n'y a eu aucune interruption et il n'y a pas d'héritage qu'il serait nécessaire de partager, en acceptant une partie et en refusant une autre. Le Rabbi est encore en vie et c'est donc bien lui qui dirige.

Jusqu'à maintenant, tout ce qu'il a accompli a connu une immense réussite, au-delà des voies de la nature. Il en sera donc de même, à l'avenir. Actuellement, il est présent " plus que de son vivant " et le succès sera toujours considérable, transcendant la nature. L'alternative qui s'offre à nous est donc la suivante. Le mérite nous est accordé, par notre libre choix, d'apporter notre participation à ce qu'il accomplit, aux actions qu'il dirige.

En tout état de cause, il est bien clair que son œuvre se poursuivra, à l'avenir, comme elle était réalisée dans le passé. Au même titre que tout ce qui vit et appartient au domaine de la sainteté, elle connaîtra même l'élévation, grandira, s'élargira, se développera. Toutefois, quand le Rabbi voulut faire écrire un Séfer Torah pour aller à la rencontre de notre juste Machia'h, il précisa qu'il n'entendait pas en conserver le mérite pour lui-même. Il souhaite la participation de chaque Juif. On peut en déduire qu'il en est de même en tous les autres domaines de son action, dont certains semblent n'être que des activités communautaires, mais dont la finalité profonde reste toujours la diffusion de la Torah et le renforcement du Judaïsme. Le Rabbi a donné, donne et donnera à chacun les moyens d'y apporter son concours.

Le Rabbi apporta également une précision. Il donna l'assurance qu'une telle participation révélerait la bénédiction et permettrait à chacun de l'intégrer, afin d'obtenir les enfants, la santé et la prospérité matérielle. Cette idée est clairement soulignée le 12 Tamouz, date de la naissance du Rabbi, lorsque son *Mazal* est fort. On peut alors constater par ses yeux de chair que tout ce qui le concerne est littéralement surnaturel. Il en est bien ainsi chaque année. Les 12 et 13 Tamouz sont un moment propice, en la matière. Chacun peut alors s'engager et s'investir dans l'un ou dans plusieurs des domaines que le Rabbi a dirigés, qu'il dirige et qu'il dirigera. On engagera, en outre, les membres de sa famille à en faire de même. De la sorte, on aura acquis le mérite de participer à l'œuvre du Rabbi et, de plus, chacun recevra, de cette façon, une bénédiction en tous ses besoins, enfants, santé et prospérité matérielle(7).

1.3.3 Au-delà du reste de l'année

Il n'y a pas lieu de répéter ici ce qui a été dit l'an dernier, non pas qu'on soit certain que tous s'en souviennent, mais parce que, pour ceux qui l'ont oublié, il est mieux à faire que de répéter : qu'ils s'adressent à quelqu'un qui se rappelle des propos ayant alors été tenus et qu'ils l'interrogent. Pour autant, je souhaite revenir sur un point qui a alors été exposé, car celui-ci concerne également ce jour.

Il a été précisé, l'an dernier, que le 12 Tamouz est la date de l'anniversaire de mon beau-père, le Rabbi, une âme collective, le dirigeant de notre génération. En ce jour, son *Mazal* est fort et la satisfaction qu'on lui procure a donc un plus grand effet que pendant le reste de l'année. C'est de cette façon que l'on peut révéler toutes les bénédictions.

Combien plus en est-il ainsi lorsque cette satisfaction est procurée par une pratique liée à la Torah. Indépendamment du jour et de celui dont nous célébrons la joie, cette situation doit être suffisante pour révéler toutes les bénédictions, ainsi qu'il est dit : “ si vous marchez dans Mes Décrets ”, en “ faisant porter vos efforts sur la Torah ”, “ Je donnerai vos pluies en leur temps ” et toutes les autres bénédictions qui sont mentionnées par cette Paracha, incluant tout le bien matériel et spirituel dont un homme et un Juif peuvent avoir besoin. Car, tout cela dépend précisément de l'étude de la Torah.

Cette constatation est encore plus clairement vérifiée quand, en outre, on enseigne la Torah aux autres. Même si l'étude de l'homme a la préséance sur son enseignement aux autres, ce dernier possède, sur un point, une qualité, une importance que la première n'a pas. En effet, l'étude individuelle peut avoir un intérêt personnel. Certes, il est concevable que celui-ci n'ait rien d'illicite, qu'il soit pleinement permis ou même qu'il s'inscrive dans le domaine de la sainteté. Pour autant, une telle étude n'est pas “ pour son nom ”. Il n'en est pas de même, en revanche, pour celui qui enseigne aux autres ou bien qui donne de son argent afin que les autres puissent étudier la Torah. En pareil cas, les intérêts personnels qu'il peut avoir disparaissent, pour la plupart. Un tel homme ne cherchera pas à passer pour un Rav, à poser une question ou à lui trouver une réponse. Tout cela n'aurait pas de sens, puisque sa seule motivation est de renforcer l'étude de la Torah des autres.

L'enseignement de la Torah aux autres est le plus parfait quand il s'adresse aux enfants. De ce fait, la Guemara affirme que : “ le monde se maintient uniquement pour les enfants qui étudient auprès de leur maître. Rav Papa demanda à Abbayé : qu'en est-il de mon étude et de la tienne ? Il lui répondit : le souffle qui a commis la faute ne peut être comparé au souffle qui ne l'a pas commise ”.

C'est pour cela que j'avais formulé une proposition, l'an dernier, au cours de la réunion 'hassidique des 12 et 13 Tamouz. Outre la valeur intrinsèque de ce jour, une telle célébration, en effet, revêt une importance spécifique. Il est dit que : “ quand dix Juifs se réunissent, la Présence divine se révèle ” et combien plus est-ce le cas quand ils sont de nombreuses dizaines. Bien plus, l'objet de leur réunion est une Mitsva, puisqu'ils louent l'Eternel pour avoir libéré un chef d'Israël de sa prison, à l'époque. De la sorte, le voile fut supprimé et, par la suite, le canal de la bénédiction resta ouvert, pour toutes les générations suivantes, jusqu'à la venue du Machia'h et même encore après celle-ci.

Ma proposition était alors la suivante : que chacun inscrive sur un feuillet le montant du don auquel il consent dans le but de renforcer les écoles portant le nom de celui dont nous célébrons la

joie, Ohaleï Yossef Its'hak, qui ont été fondées en différents points du globe. Des enfants y étudient la Torah et leur souffle ne connaît pas la faute. Leur étude est effectuée dans l'esprit de la 'Hassidout, pénétrée de crainte de D.ieu. Il est dit, en effet, que " la crainte de D.ieu est son trésor " et c'est précisément grâce à elle que l'on peut étudier la Torah, mettre en pratique les Mitsvot de la manière qui convient. Ce don est discret et nul d'autre que moi n'en a connaissance. Chacun peut donc y consacrer une large somme sans craindre d'en tirer de l'orgueil. A l'opposé, celui qui n'a pas les moyens d'une large contribution donnera selon la générosité de son cœur, afin de participer également au renforcement des institutions portant le nom de celui dont nous célébrons la joie.

C'est donc ce que l'on fera maintenant. Chacun inscrira sur un feuillet le montant qu'il donne et son nom. Celui qui le souhaite précisera, en outre, le nom de sa mère, afin d'être mentionné près du saint tombeau de mon beau-père, le Rabbi. Cette somme peut être versée maintenant ou bien par la suite, au cours des huit prochains jours, depuis de la date de naissance du Rabbi jusqu'à celle de sa circoncision. A n'en pas douter, chacun apportera une large contribution, de sa main large et ouverte, mais sans pour autant se mettre en difficulté.

De la sorte, on procurera de la satisfaction à celui dont nous célébrons la joie. Cette satisfaction sera agréable et elle se révélera ainsi jusqu'au point le plus bas, en apportant une bénédiction accrue et le succès à chacun et chacune des participants, avec les membres de leur famille, en tous leurs besoins, matériels, spirituels ou bien en les deux à la fois. Jusqu'à ce que l'on apporte des feuillets, des enveloppes et des crayons, les présents entonneront un chant joyeux et ils réfléchiront, pendant ce temps, au montant qu'ils s'appêtent à inscrire sur les feuillets(8).

1.4 Un fait nouveau chaque année

1.4.1 Un anniversaire nouveau, justifiant un ajout

Le 20 'Hechvan est la date de la naissance du Rabbi Rachab, dont le successeur est le chef de notre génération. L'an dernier, il a été expliqué longuement ce qu'est un successeur, *Memalé Makom*, textuellement " celui qui emplit la place ". Ce titre est décerné par la Torah de Vérité et il faut en déduire qu'il est exact, particulièrement précis, que le successeur reprend bien l'intégralité des accomplissements de son prédécesseur, bien plus qu'en outre, il introduit en eux une dimension supplémentaire, puisqu'il est nécessaire de connaître l'élévation dans le domaine de la sainteté, Injonction s'appliquant à chaque Juif et, combien plus, à un chef de la génération, qui est " le cœur de toute l'assemblée d'Israël ". Il est donc particulièrement important que le Rabbi connaisse cette élévation, tout d'abord, et dans la mesure où il est réellement nécessaire de fournir une autre explication, afin de pouvoir la transmettre à l'assemblée d'Israël, puisque : " le cœur distribue le sang à tous les membres ".

Nos Sages disent qu'au jour de son anniversaire, le *Mazal* d'un homme est fort et lui vient en aide, par toute sa puissance. L'anniversaire, avec tout ce qu'il apporte, revient chaque année, mais il n'est pas la simple reproduction de ce qui s'est passé l'année ou les années précédentes. Chaque fois que survient ce jour particulier, c'est comme si la naissance s'effectuait à nouveau. Il révèle ainsi : " une lumière nouvelle, considérablement élevée, qui n'a encore jamais éclairé le monde ".

Et, l'on peut s'en convaincre précisément en observant la force du *Mazal*. De façon générale, ce terme désigne la partie de l'âme qui demeure là-haut, à la source et qui entoure toutes les forces révélées, lesquelles en découlent et en émanent. L'importance de l'anniversaire se marque donc par

la vigueur qu'il apporte non seulement à ces forces révélées, mais aussi au *Mazal*, à la source de l'âme elle-même. Et, il y a bien là un fait nouveau, car il est clair que la source de l'âme n'est pas soumise à la dimension du temps. Malgré cela, il est une certaine date, celle de l'anniversaire, en laquelle le *Mazal*, la source de l'âme se renforce.

Si l'on prend la mesure de l'importance que revêt ce renforcement, on concevra que son effet ne se limite pas à l'année suivante, jusqu'au prochain anniversaire, dès lors que le *Mazal* n'est nullement soumis au temps. Et, cette constatation conduit à formuler la question suivante. L'an dernier ou, plus généralement, les années passées, le 20 'Hechvan a révélé la force du *Mazal* de la manière la plus parfaite, comme cela peut se produire chez un Juif et, a fortiori, chez un chef d'Israël. Dès lors, qu'apportera de plus le renforcement du *Mazal*, cette année ? Sa révélation, en 5744, ne s'est sûrement pas limitée à une seule année et elle ne s'achève donc pas le 20 'Hechvan 5745.

Il faut en déduire que l'anniversaire, chaque année, constitue, à proprement parler, un fait nouveau, que le *Mazal* lui-même peut se renforcer d'une façon renouvelée, par rapport à l'année ou aux années précédentes. En ce 20 'Hechvan, le *Mazal* de celui dont nous célébrons l'anniversaire est fort et un ajout doit donc en résulter dans le service de D.ieu, en fonction de ce qu'il a lui-même demandé, comme nous le montrerons. Et, tout cela doit être accompli d'une manière plus élevée que dans les années précédentes.

Il est, en outre, un second point qu'il convient d'évoquer. Chaque acte du service de D.ieu se doit d'être joyeux et cette idée est particulièrement soulignée dans un discours 'hassidique bien connu dont l'auteur est celui dont nous célébrons l'anniversaire. Ce texte, intitulé : " Et, la vie de Sarah fut ", explique, en se basant sur le Zohar, l'importance que reçut la joie chez Sarah. Or, l'Admour Hazaken demande de " vivre avec le temps " et il est clair qu'en la semaine de la Parchat 'Hayé Sarah, il convient de renforcer la forme du service de D.ieu qui est pénétrée de joie et d'en montrer l'immense importance.

La caractéristique de la joie est de briser les barrières. En l'occurrence, elle affecte le service de D.ieu effectué dans un monde qui est soumis aux dimensions du temps et de l'espace. Lorsque les barrières en sont brisées, ces dimensions reçoivent une définition plus large. Et, si l'on souhaite les dépasser, on se doit d'intensifier sa joie. C'est en agissant ainsi que l'on connaît l'élévation vers des dimensions sans cesse plus larges.

Plus précisément, un homme ne peut en aucune façon connaître le repos, en son service de D.ieu, dont il doit franchir sans cesse les étapes. Après avoir brisé les barrières de la première, il accède à la seconde, dont les limites sont plus larges, plus grandes, plus considérables, mais qui n'en restent pas moins finies. Ce parcours peut être comparé au service de D.ieu qui est effectué " de tout ton pouvoir ", dont on sait qu'il permet effectivement de se départir de toutes les limites. Quand un Juif prononce, dans le Chema Israël du matin, les mots : " de tout ton pouvoir " et qu'il accède au niveau décrit par cette expression, il transcende littéralement toutes les formes de limitation. Dès lors, comment peut-il mettre en pratique les mots : " de tout ton pouvoir " quelques heures plus tard, quand il lit le Chema Israël du soir, après qu'il se soit réellement libéré, dès le matin ?

La réponse à cette question est très simple. L'expression " de tout ton pouvoir " fait bien référence à " ton pouvoir ", le tien, celui de l'homme, incapable de se départir de la limite dans l'absolu, ne pouvant se libérer que par rapport à sa propre situation, ce qui veut bien dire qu'à un stade plus élevé, des barrières se dressent encore devant lui. De ce fait, lorsque quelques heures se sont écoulées après qu'on lui ait insufflé des forces, on lui demandera d'en faire usage afin de se

hisser à un stade plus haut, par rapport auquel le “ de tout ton pouvoir ” précédent s’inscrit, à proprement parler, dans la limite. Par la suite, il lui faudra se libérer de cette nouvelle limite, venant d’apparaître et le processus se poursuivra de cette façon.

Pour ce qui fait l’objet de notre propos, le service de D.ieu relatif à l’anniversaire, l’an dernier, a été joyeux et il a permis de briser les limites, grâce à la joie, d’une part, de par le lien qui existait entre cette date et la Parchat ‘Hayé Sarah, d’autre part. Puis, tout au long de l’année, il y a eu de nombreuses autres célébrations joyeuses, par exemple “ le temps de notre joie ” ou, plus précisément, Sim’hat Torah. A l’issue de tout cela, les barrières qui subsistent encore sont beaucoup plus élevées. Puis, survient une joie nouvelle, l’anniversaire de cette année, qui intervient encore une fois pendant la semaine de la Parchat ‘Hayé Sarah. Ce sont alors les barrières les plus hautes qui disparaissent, au-delà de toutes celles qui ont été supprimées jusqu’à maintenant.

Il en est de même également pour la force du *Mazal*, comme on l’a dit. Nous avons vu que cette force dépasse elle-même toutes les limites. Malgré cela, elle peut, chaque année, recevoir une élévation qu’elle ne possédait pas au préalable.

1.4.2 Le Psaume correspondant au nombre de ses années

Ce qui vient d’être dit s’applique, de la même façon, à l’année passée, au cours de laquelle l’anniversaire fut, comme cette fois-ci, dans la semaine de la Parchat ‘Hayé Sarah, ou même à toutes les années passées, puisque le *Mazal* s’emplit systématiquement de force, en ce jour. En ce sens, chaque année ne fait qu’apporter un ajout, une “ lumière nouvelle ”, par rapport à la précédente. Mais, il y a, en outre, des faits nouveaux, qui sont spécifiques à cette année et tout d’abord le Psaume correspondant au nombre des années de celui dont nous célébrons l’anniversaire. On connaît, en effet, l’usage qui consiste à lire ce Psaume chaque jour et donc à commencer la lecture du Psaume nouveau, une fois par an, à la date de son anniversaire.

Chaque Psaume a, bien entendu, un contenu spécifique, en fonction du sens simple de ses versets et des commentaires qu’en donne la ‘Hassidout. Il délivre ainsi un enseignement s’appliquant, tout particulièrement, à l’année qui lui correspond. En l’occurrence, quand le Rabbi célébra son dernier anniversaire ici-bas, le 20 ‘Hechvan 5680, il prononça un discours ‘hassidique sur le Psaume 60, puisqu’il entra alors dans sa soixantième année.

Mais, bien plus, cette pratique subsiste même après le décès et elle est maintenue dans le monde de la Vérité, comme le rapporte une note de mon beau-père, le Rabbi, datée du 20 ‘Hechvan, plusieurs années après le décès de son père : “ J’ai vu, en rêve, mon père et maître, qui m’a dit : ‘pendant les vingt quatre heures du quatre vingt quatrième anniversaire de la descente de mon âme dans le monde inférieur, j’ai reçu de bons invités qui étaient, dans l’ordre tous nos saints maîtres. Et, chacun d’entre eux a commenté devant moi le Psaume 84 ”. Or, ceci se passait de nombreuses années après son décès !

Nos Sages se demandent dans quelle mesure l’âme se trouvant là-haut, après son décès, est affectée par le temps qui s’écoule ici-bas. De même, la Guemara s’interroge sur le processus de la croissance et sur son maintien, dans le tombeau. Pour autant, comme on l’a maintes fois souligné, les usages d’un anniversaire de décès, la lecture du Kaddish, le don de la Tsédaka pour le mérite du défunt, apportent bien la preuve que le temps conserve une existence, après la mort. En tout état de cause, pour ce qui concerne le Rabbi Rachab, une preuve probante peut être tirée du présent récit, rapporté par mon beau-père, le Rabbi.

Cette année, c'est le Psaume 125 qui correspond au nombre des années de celui dont nous célébrons l'anniversaire. On trouve des idées nouvelles dans le sens simple de ses versets, dans les commentaires qu'en donnent nos Sages et dans ceux de la 'Hassidout. Quelques unes de ces notions sont citées et commentées dans les Rechimot du Tséma'h Tsédek sur les Tehilim, que l'on consultera.

A ceci s'ajoute, cette année, un autre point, l'étude quotidienne du Rambam selon la répartition qui permet d'en apprendre trois chapitres par jour. En effet, cette répartition a été effectuée après le 20 'Hechvan de l'an passé. Cette étude s'est largement répandue et elle a été adoptée par de nombreux Juifs. Une telle coutume est donc, désormais, partie intégrante de la Torah. De ce fait, ce qui la concerne et la relation avec la date à laquelle elle intervient doivent être considérés comme des faits particulièrement précis. Du reste, le Baal Chem Tov souligne que tout événement survenant dans le monde est un effet de la divine Providence et combien plus est-ce le cas, en l'occurrence. Une leçon pour le service de D.ieu doit donc découler de cette étude, en relation avec les enseignements de celui dont nous célébrons l'anniversaire, le Rabbi Rachab.

Toutefois, après toutes ces longues explications, une question se pose encore : que déduire de tout cela, qu'en retenir pour l'action concrète, qui est essentielle ? Quel enseignement est délivré ici ? Car, il est bien clair que l'on ne peut pas se contenter d'un vague commentaire ou bien de l'énoncé d'une Hala'ha. C'est l'action concrète, et non la théorie, qui doit être privilégiée.

En l'occurrence, l'un des enseignements fondamentaux, qui fut d'emblée diffusé par celui dont nous célébrons l'anniversaire, est la nécessité d'être "une bougie pour éclairer". Cette expression a deux implications. Tout d'abord, elle montre la nécessité que la bougie soit allumée, qu'elle éclaire de manière concrète et effective. En outre, elle en précise la finalité "pour éclairer", c'est-à-dire pour rendre brillante la bougie de son prochain. En effet, il n'est pas question ici d'une "bougie de lumière", au même titre que le verset parle de la "Torah de lumière". Il n'est pas non plus fait de référence à "une bougie allumée", mais bien à "une bougie pour éclairer". Selon la formulation de la Hala'ha, chacun se doit donc d'être "humide au point d'humecter les autres".

Bien plus, il faut faire en sorte que celui à qui l'on accorde son influence devienne, à son tour, "une bougie pour éclairer". Comme l'expliquent longuement les discours 'hassidiques de celui dont nous célébrons l'anniversaire, le maître, celui qui guide, doit élever les sens de son disciple vers les siens. En l'occurrence, si le maître est "une bougie pour éclairer", s'il est "humide au point d'humecter les autres", il saura conférer ce caractère également à son élève, lequel, à son tour, en fera de même, jusqu'à la fin des générations.

Tel est donc l'enseignement que délivre ce jour d'anniversaire. Son *Mazal* est fort et il faut donc en tirer de la vigueur, de toutes les manières possibles, en tous les domaines du service de D.ieu, dans chaque action qui permet d'être "une bougie pour éclairer".

Ceux qui ont pleinement mis en pratique cet enseignement, grâce à l'inspiration que leur a suggérée le 20 'Hechvan 5744 poursuivront assurément leur effort encore pendant de nombreuses années après cette date. Malgré cela, c'est aujourd'hui le 20 'Hechvan 5745 et le *Mazal* de celui dont nous célébrons l'anniversaire est fort, présentant ainsi une qualité qu'il n'avait pas l'année ou les années passées. Ceux qui suivent sa voie doivent s'en trouver élevés. Il est dit que : "celui qui est généreux est digne de bénédiction, car il a donné de son pain au pauvre". Un ajout, par rapport à ce

qui a déjà été accompli devient désormais possible, de la part de ceux qui sont des “ bougies pour éclairer ”. Bien plus, cet ajout sera le plus considérable que l’on puisse envisager.

Le Saint béni soit-Il dit : “ J’exige uniquement en fonction des forces dont ils disposent ” et l’on peut en déduire qu’il en est de même pour les Justes, lesquels “ sont à l’image de leur Créateur ”. Quiconque a connaissance des enseignements délivrés par nos maîtres doit donc savoir qu’il a reçu, au préalable, toutes les forces nécessaires pour les mettre en pratique de la manière la plus parfaite, dans la joie et l’inspiration(9).

Notes

- (1) Discours du Rabbi, 18 Elloul 5742-1982, au paragraphe 10.
- (2) Discours du Rabbi, 18 Elloul 5742-1982, au paragraphe 12.
- (3) Discours du Rabbi, 18 Elloul 5742-1982, au paragraphe 16.
- (4) Discours du Rabbi, 18 Elloul 5738-1978.
- (5) Discours du Rabbi, 20 ‘Hechvan 5740-1979. Likouteï Si’hot, tome 20, à la page 416.
- (6) Discours du Rabbi, 11 Nissan 5722-1962.
- (7) Discours du Rabbi, 12 Tamouz 5711-1951.
- (8) Discours du Rabbi, 12 Tamouz 5713-1953, au paragraphe 14.
- (9) Discours du Rabbi, 20 ‘Hechvan 5745-1985, au paragraphe 5.

2. Le centième anniversaire

2.1 La signification du chiffre cent

2.1.1 Dix éléments

Nous avons maintes fois souligné que le chiffre dix décrit la plus haute perfection et l’on connaît la question qui est posée, à ce sujet : une telle plénitude n’est-elle pas mieux exprimée par le chiffre mille, *Elef*, que l’on peut lire également *Alef*, un ? En effet, mille marque la fin des chiffres et un nouveau cycle commence ensuite, par le chiffre un. De même, mille ans sont un jour pour le Saint béni soit-Il. La perfection de mille ne dépasse-t-elle donc pas celle de cent ?

En outre, une interrogation est, de la même manière, soulevée en sens inverse. Le texte de la bénédiction suivant le repas varie selon que l’on soit seul ou bien que se soient réunies trois personnes, dix personnes, ou encore, selon l’avis de Rabbi Yossi Ha Guelili, cent personnes et mille personnes. Ces chiffres correspondent, en effet, aux différentes phases de révélation de la Divinité ici-bas. Néanmoins, la Hala’ha tranche que ces modifications interviennent jusqu’à dix personnes, mais qu’au-delà de celles-ci, le texte de cette bénédiction reste inchangé. Aussi la dit-on, en présence de cent ou de mille personnes, comme si celles-ci n’étaient que dix. N’en résulte-t-il pas que ce chiffre dix exprime lui-même la plus haute perfection ? Dès lors, pourquoi mentionner cent ?

La réponse est la suivante. Il est vrai que la perfection est exprimée par le chiffre dix. C’est pour cette raison qu’une action accomplie en présence de dix Juifs est considérée comme publique et largement diffusée. Pour autant, cette réalité peut être envisagée de différentes manières. Chacun des dix éléments peut être encore imparfait ou, au contraire, avoir déjà atteint l’intégrité. Dans ce dernier cas, les dix stades composant cet élément doivent eux-mêmes être parfaits et dix fois dix font cent. En ce sens, le chiffre cent exprime bien la plus haute plénitude, alors que le chiffre mille correspond à un stade plus élevé.

Ce qui vient d'être dit nous permettra de comprendre l'affirmation de la Michna, au traité Avot, affirmant que l'on parvient à la perfection en atteignant l'âge de cent ans, lorsque " l'on est comme mort, écarté et disparu du monde ". De fait, le texte définit dix périodes de dix ans.

Le premier stade est le suivant : " A dix ans, on accède à l'étude de la Michna " car, dès lors, on est en mesure de comprendre la Torah, ce que l'on ne pouvait faire au préalable, les premières années n'étant, en ce sens, qu'une préparation, " A cinq ans, on accède à l'étude de la Loi écrite ", ce qui n'impose pas de comprendre la signification des mots que l'on prononce. De fait, la Hala'ha tranche que celui qui ne saisit pas le sens de la Loi écrite n'en récite pas moins la bénédiction de la Torah. La première étape, " A dix ans, on accède à l'étude de la Michna " est donc celle de l'homme qui souhaite bâtir son propre monde, ainsi qu'il est dit : " Il consulta la Torah pour créer le monde ".

Puis, il est nécessaire de sortir, de partir à la conquête du monde, " A vingt ans, on entame la recherche " et l'on peut alors être " enrôlé dans l'armée d'Israël ". La progression se poursuit par la suite et, tous les dix ans, on franchit une nouvelle étape, " A trente ans, on reçoit la force ", " A quatre vingt ans, on accède aux forces de la rigueur ", " A quatre vingt dix ans, on se courbe " et l'on accède ainsi aux forces de la discussion, puis l'on obtient la perfection absolue lorsque, " A cent ans, on est comme mort, écarté et disparu du monde ".

De la sorte, le chiffre cent souligne que chacune des dix forces, incluant, à son tour, dix niveaux, en d'autres termes que toutes les forces révélées de la personnalité de l'homme sont effectivement parvenues à la plus haute perfection qui soit.

2.1.2 La plus haute perfection

Voici ce qui découle de toutes ces explications, pour ce qui fait l'objet de notre propos, la leçon qu'il convient de retenir de ces dates, les 12 et 13 Tamouz. On attend d'un Juif qu'il mène une action dans le monde, qu'il soit " bon envers les créatures ", sans s'affecter des difficultés inhérentes à la matière. Or, comment attendre de lui un tel accomplissement ?

D'une part, on lui demande de " faire des transactions commerciales honnêtes ", de se servir des objets matériels pour l'accomplissement des Mitsvot et d'accomplir tout cela avec foi. De fait, celui qui volerait le bien d'autrui pour accomplir la Mitsva ne l'aurait pas accomplie de manière parfaite. Car, une telle Mitsva est le résultat d'une faute et, en la matière, on demande, bien évidemment, à l'homme de faire preuve d'honnêteté.

D'autre part, on précise aussi à l'homme qu'il se trouve dans le monde et qu'il doit en tenir compte. Or, comment manier simultanément ces deux éléments ?

La réponse est celle-ci. Un homme doit savoir que la finalité et la perfection du monde consistent à s'y trouver " comme mort, écarté et disparu ", ce qui est précisément le stade de la centième année. Il faut alors faire disparaître le voile inhérent à la matière afin que soit enfin bâtie ici-bas la Demeure de D.ieu.

Le Pardès explique que tout domaine de la création est défini à travers dix dimensions, la longueur, la largeur, la profondeur, chacune d'elle ayant à son tour trois dimensions. Enfin, la synthèse finale constitue le dixième élément. C'est la raison pour laquelle le développement du Nom divin *Avaya* compte dix lettres, *Youd, Vav, Dalet ; Hé, Alef ; Vav, Alef, Vav ; Hé, Alef*, comme

l'établissent différents ouvrages. Ainsi, chaque objet constituant le monde possède bien dix dimensions et il est constitué de dix éléments, ce qui conduit au chiffre cent.

Aussi prévient-on un Juif, dès qu'il sort dans le monde ou même dès qu'il s'apprête à le faire : la perfection de la matière est réalisée lorsque celle-ci devient le Sanctuaire de D.ieu. Pour cela, il lui faudra faire disparaître le voile qui la caractérise, de sorte qu'il soit : " comme mort, écarté et disparu du monde ". C'est de cette façon que ce Juif pourra avancer sûrement sur son chemin. Pour cela, il aura conscience qu'au final, le monde lui-même lui viendra en aide afin qu'il puisse servir D.ieu, ainsi qu'il est dit : " ses ennemis l'appuieront ".

La 'Hassidout souligne que *Chalom*, la paix, est de la même étymologie que *Chlémout*, la perfection. Cette dernière ne consiste donc pas à être entouré uniquement de ses amis et à ne pas faire la guerre à ses ennemis, du fait, par exemple, d'un traité de paix qui aurait été signé. Il est nécessaire, bien au contraire, que ces ennemis se transforment, à leur tour, en amis, que l'obscurité devienne lumière et que l'amertume soit douceur.

C'est un effort dans ces domaines qui permet de mettre en évidence la centième année. Dès le début de celle-ci, chacun peut prendre de bonnes résolutions, qu'il mettra aussitôt en application et qu'il multipliera par la suite, car " celui qui a cent pièces en veut deux cents et celui qui en possède deux cents en souhaite quatre cents ". Celui qui sert D.ieu de cette façon connaîtra la réussite, dès le début de la centième année(10).

2.2 Les préparations qui conviennent

2.2.1 Importante préparation

Ce 12 Tamouz introduit la centième année depuis la naissance de celui dont nous commémorons l'emprisonnement et la libération, mon beau-père, le Rabbi, qui naquit le 12 Tamouz 5640. Ces cent années s'achèveront donc le 12 Tamouz 5740, de sorte que ce jour, 12 Tamouz 5639, introduit cette centième année.

La journée du 12 Tamouz reçoit la bénédiction du Chabbat précédant le Roch 'Hodech Tamouz. En ce jour, a lieu une réunion 'hassidique et il convient, à cette occasion, de renforcer, avec encore plus de détermination et de vigueur, toutes les actions qui sont menées en relation avec ces dates des 12 et 13 Tamouz.

Il est toujours nécessaire d'organiser un événement et, pour y parvenir, il convient de le préparer. Plus l'enjeu est important et plus les préparatifs doivent être à la mesure de ce que l'on veut obtenir. Il doit donc y avoir, en l'occurrence, une importante préparation.

Cela veut dire également que l'on ne peut pas attendre les 12 et 13 Tamouz pour agir, qu'il faut se préparer à le faire dès maintenant et de la façon qui convient. Ainsi, quand viendront les 12 et 13 Tamouz, on pourra atteindre la plus haute perfection(11).

Cette préparation sera à la mesure de ce que l'on est en droit d'attendre d'une centième année. On sait, en effet, que le chiffre cent représente le sommet de la perfection. Il fut instauré, en effet, que la matière du monde parvienne à la plénitude par l'intermédiaire du chiffre dix. C'est pour cela qu'il y a dix Paroles de la création et dix Commandements, comme l'explique longuement le début du Pardès.

Or, ce chiffre dix est parfait quand chaque unité qui le compose possède, à son tour, dix éléments, ce qui fait bien cent.

Il faut se préparer de la manière qui sied aux 12 et 13 Tamouz de l'année 5739, afin de servir D.ieu d'une manière irréprochable, pendant cette centième année. De la sorte, quand viendront les 12 et 13 Tamouz 5740, on pourra dire : " Voici les actions que nous avons menées de la manière la plus parfaite, conformément à ce que doit être cette centième année ".

Ces préparatifs commenceront dès le Roch 'Hodech Tamouz, jour qui porte en lui les 12 et 13 Tamouz au même titre que la tête inclut en elle tous les membres du corps, qu'elle dirige. Bien plus, on doit le faire également pendant le Chabbat qui bénit le mois de Tamouz.

La finalité de tout cela est exprimée par l'affirmation de nos Sages selon laquelle : " l'acte est essentiel ". Et, ce message ne doit pas rester verbal, ce qu'à D.ieu ne plaise. Il s'appliquera à l'action concrète, chez chacun et chez chacune. Puis, par la suite, il sera conservé tout au long de l'année, dans la joie et l'enthousiasme(12).

Il n'est, en outre, nul besoin de détailler ce que sont ces préparatifs des 12 et 13 Tamouz, desquels il est dit que : " l'acte est essentiel ". En effet, les modalités pratiques dépendent des conditions de l'endroit et des personnes qui sont sur place. En chaque endroit, une action spécifique sera menée en fonction de ces particularités(13).

2.2.2. Comme il sied au chiffre cent

Il est, toutefois, souhaitable qu'à toute idée corresponde une application concrète. En conséquence, on consacra les 12 et 13 Tamouz aux trois piliers sur lesquels le monde repose et se maintient, la Torah, la prière et les bonnes actions. De plus, on fixera également des réunions 'hassidiques en ces jours qui commémorent la fête de la libération des 12 et 13 Tamouz.

Au cours de ces réunions, on étudiera la Torah, dans la mesure du possible en présence d'au moins dix personnes, ainsi qu'il est dit : " Lorsque dix personnes prennent place et se consacrent à la Torah, la Présence divine se révèle parmi eux ". De même, on y servira D.ieu par la prière. Ainsi, on fixera celle de Min'ha ou bien celle d'Arvit juste avant la réunion, en chaque endroit selon ses conditions. En outre, on y accomplira de bonnes actions, ce qui veut dire, très simplement, que l'on placera quelques pièces dans un tronc de Tsédaka.

Ce qui vient d'être dit concerne également les petits garçons et les petites filles. Car, c'est essentiellement pour l'éducation des enfants que celui dont nous commémorons l'emprisonnement et la libération fit don de sa propre personne. C'est, du reste, la raison pour laquelle il fut incarcéré. Des réunions 'hassidiques seront donc spécifiquement organisées pour les enfants et l'on y inclura également la Torah, la prière et les bonnes actions. En outre, les enfants participeront à la prière publique, avec les adultes. Ils se joindront aussi à cette prière et ils donneront quelques pièces à la Tsédaka.

Ces instructions s'appliquent non seulement aux coupeurs de bois et aux piseurs d'eau, mais aussi aux chefs de tribu. En effet, celui qui appartient à cette dernière catégorie pourrait penser que, compte tenu de son rang, il serait préférable qu'il consacre les 12 et 13 Tamouz à une profonde étude de l'enseignement de mon beau-père, le Rabbi, plutôt qu'à des actes " du commun ". Il doit

donc savoir qu'il lui faut aussi réunir ces trois domaines, Torah, prière et bonnes actions, au sens le plus littéral. En outre, il devra lire et étudier le Psaume 100.

On trouve différents enseignements relatifs à ce Psaume dans le Yohel Or, un recueil de notes, de remarques et de commentaires du Tséma'h Tsédek sur les Tehilim, qui renvoie à différents versets et à des citations de nos Sages, dans lesquels on découvre des concepts riches, que chacun peut intégrer en fonction de sa personnalité. Par ailleurs, petits et grands étudieront les Tehilim des 12 et 13 Tamouz, en ces jours.

Ce qui est important doit être préparé à l'avance et il s'agit même, en l'occurrence, d'une "importante préparation". On fera donc tout ce qui est nécessaire pour que ces actions soient les plus parfaites possibles. La pratique concrète fait la preuve qu'une préparation judicieuse permet de mener une action avec une réussite accrue. Tous les préparatifs seront donc convenablement organisés. Pour autant, ils resteront "ouverts" et on ne leur imposera pas de limites, tout comme, dans le monde futur, "Jérusalem restera ville ouverte", bien que : "Je serai une muraille de feu autour d'elle, Parole de l'Eternel"(14).

* * *

Je réponds à votre lettre à la veille du 20 'Hechvan, date de la naissance du Rabbi Rachab, père de mon beau-père, le Rabbi, dont le mérite nous protégera. De fait, cette année est la centième depuis sa naissance. La 'Hassidout explique l'importance de cent ans, à propos du début de la Paracha de cette semaine, "Et, la vie de Sarah fut cent ans...". Puissent les enseignements de celui dont nous célébrons l'anniversaire illuminer, réchauffer et éclairer la forme du service de D.ieu qui en découle(15).

* * *

Cette année est particulière et spécifique, puisqu'elle est la centième depuis la naissance de celui dont nous célébrons la délivrance, mon beau-père, le Rabbi, qui naquit le 12 Tamouz. C'est, en outre, à cette date qu'il fut libéré de prison. L'usage courant, basé sur différents enseignements de nos Sages, veut qu'une période de cent ans fasse l'objet d'une distinction.

Comme c'est le cas pour tout ce qui est partie intégrante de la Torah, la fin d'une période n'est pas une conclusion, un arrêt, ce qu'à D.ieu ne plaise, mais, bien au contraire, une élévation vers une nouvelle époque, plus forte et plus puissante. Même si, à l'issue de cette période, la plénitude la plus haute était effectivement atteinte, on doit savoir que tout ce qui appartient au domaine du bien et de la sainteté, de la Torah et des Mitsvot, ne connaît pas de limite, chaque élément en étant lié à D.ieu, Qui est l'Infini véritable. En outre, il convient, dans le domaine de la sainteté, de rechercher sans cesse à s'élever(16).

Notes

(10) Discours du Rabbi, 15 Tamouz 5739-1979, au paragraphe 20.

(11) Discours du Rabbi, à l'issue du Chabbat Chela'h 5739-1979, au paragraphe 39.

(12) Discours du Rabbi, à l'issue du Chabbat Chela'h 5739-1979, au paragraphe 41.

(13) Discours du Rabbi, à l'issue du Chabbat Chela'h 5739-1979, au paragraphe 73.

(14) Discours du Rabbi, Chabbat Parchat 'Houkat 5740-1980, au paragraphe 35.

(15) Lettre du Rabbi, Iguerot Kodech, tome 20, à la page 22.

(16) Discours du Rabbi, Likouteï Si'hot, tome 18, à la page 475.

3. Réponse du Rabbi aux vœux qui lui avaient été formulés et actions menées à l'occasion du 11 Nissan

3.1 Causeries

3.1.1 Réponse à chacun

La Loi écrite formule la promesse suivante, qui est retenue par la Loi orale et qui est, en outre, commentée par la 'Hassidout 'Habad : “ Je bénirai ceux qui te béniront ”. En d'autres termes, le Saint béni soit-Il donne l'assurance qu'Il accordera Sa bénédiction à quiconque bénit un Juif.

Or, l'intérêt de la bénédiction divine dépasse son capital, comme le précise le Midrash. En l'occurrence, ce capital est très large, car D.ieu l'accorde généreusement. Il bénit avec la plus grande largesse. Mais, en outre, la bénédiction du Saint béni soit-Il comporte non seulement un capital, mais aussi un intérêt. Et, ce dernier dépasse le premier.

On peut le justifier de la manière suivante. De façon générale, une bénédiction est la révélation de ce qui se trouve à la source. Elle se limite à mettre en évidence ici-bas ce qui figure là-haut, comme cela est expliqué à propos du verset : “ Il bénit chacun selon sa bénédiction ”. La bénédiction n'introduit donc aucun élément nouveau. Elle n'est qu'un révélateur de ce qui existe à l'état latent. En effet, ce qui se trouve caché dans la source peut ne jamais recevoir d'application concrète, prendre une forme purement morale ou encore n'avoir un effet que beaucoup plus tard. C'est donc la bénédiction qui apporte une formulation effective et immédiate.

Toutefois, ce qui vient d'être dit ne s'applique pas à la bénédiction qui est accordée par le Saint béni soit-Il. Celle-ci est effectivement en mesure de révéler un élément nouveau et d'introduire ce qui n'existe même pas dans la source. En d'autres termes, la bénédiction divine possède aussi la qualité de la prière, laquelle, à la différence d'une bénédiction courante, peut susciter un fait nouveau. C'est le sens de la formule : “ qu'il soit Ta Volonté de... ”, alors que la bénédiction ne fait que mettre en évidence ce qui se trouve dans la source. L'aspect nouveau, transcendant la source de celui qui est béni, se retrouve donc à la fois dans la prière de l'homme et dans la bénédiction de D.ieu.

Or, en l'occurrence, l'intérêt dépasse ce capital. Il n'est pas simplement le double de sa valeur, le triple ou plus, car, si c'était le cas, il conserverait une relation avec lui. Il est, en fait, un apport sans aucune commune mesure, car D.ieu n'est pas lié à la source des créatures et ce qu'Il donne peut donc avoir un caractère infini.

Ce qui vient d'être dit figure dans la Loi écrite, est retenu par la Loi orale, par le Talmud Yerouchalmi, plus encore par le Talmud Babli. La Hala'ha est tranchée en ce sens, dans le 'Hochen Michpat et l'Admour Hazaken la mentionne dans ses lois de l'étude de la Torah. Or, il est dit que : “ celui qui se trompe sur une Michna doit se reprendre ”, car chacun a le devoir de la connaître. Et, c'est seulement à l'époque de la Guemara qu'on limita cette affirmation à la Michna. Par la suite, dans la période des Gaonim, la même affirmation fut formulée à propos de l'ensemble du Talmud et, à notre époque, on peut y inclure également les décisions hala'hiques des Sages de ces dernières générations.

La Guemara établit clairement que : “ Je bénirai ceux qui te béniront ” et l’on peut en conclure qu’il s’agit d’un principe établi, connu de tous. Pour ce qui fait l’objet de notre propos, plusieurs m’ont adressé leurs souhaits et, assurément, ils l’ont fait avec générosité et de tout leur cœur. Il est clair qu’il aurait fallu répondre à chacun en particulier, comme le veut l’usage. Mais, dès lors, qu’il s’agit d’un fait établi, on peut considérer que : “ la réponse a déjà été donnée ”, selon la formulation du Yerouchalmi. C’est ce que décide le Saint béni soit-Il Lui-même, Qui accorde, à tous ceux qui bénissent, une bénédiction dont l’intérêt dépasse le capital, non pas en rapport avec lui, mais sans aucune commune mesure, comme on l’a dit plus haut.

Que s’accomplissent donc les termes de la promesse selon laquelle : “ que des jours s’ajoutent aux jours du roi ”, puisque : “ tous les Juifs sont des rois ”. Ceci s’ajoutera à tout ce qui revient d’emblée à chacun, en fonction de son mérite, de son *Mazal*, de ce qui lui est octroyé d’en haut, de tout ce qui peut modifier le *Mazal* et toutes ces bénédictions se révéleront “ jusqu’au fin fond de la terre ”. Ainsi, “ le monde se tiendra devant D.ieu ” et tous obtiendront enfants, santé et prospérité matérielle, au sens littéral et également dans la dimension morale.

Pour autant, l’usage courant, qui est partie intégrante de la Torah veut que l’on réponde à chacun personnellement pour les bons vœux qu’il a formulés. Je m’adresse donc, à titre individuel, à tous ceux qui sont ici présents et je demande que ces mots soient transmis à ceux qui ne sont pas là. De fait, c’est comme s’ils étaient en ce lieu, comme si je m’adressais à eux, dans la même situation, en présence de nombreuses dizaines de Juifs, grâce auxquels la Présence divine se révèle.

Que se réalise donc, sans voiles et sans occultations, en un bien visible et tangible, la bénédiction du Saint béni soit-Il, dont l’intérêt dépasse le capital et qu’on obtienne, comme on l’a dit, enfants, santé et prospérité matérielle(17).

3.1.2 Bénédiction essentielle

Cette réunion ‘hassidique fait suite à celle de la fête de Pessa’h, qui suivait elle-même celles du 11 Nissan et du Chabbat Ha Gadol. Il s’agit d’un prolongement et non d’une conclusion. C’est donc l’occasion de remercier ceux qui ont exprimé leurs souhaits, à l’occasion du 11 Nissan et de leur accorder une bénédiction.

Certes, le Yerouchalmi dit que : “ la réponse a déjà donnée ” et la Torah a effectivement promis que : “ ceux qui te béniront seront bénis ”. Bien plus, elle affirme que : “ Je bénirai ceux qui te béniront ”, que le Saint béni soit-Il Lui-même le fera. Malgré cela, la coutume juive, partie intégrante de la Torah, veut que l’on remercie ceux qui expriment leurs vœux.

En outre, certains ne savent peut-être pas que : “ la réponse a déjà été donnée ”. Il faut donc être quitte de toute obligation, envers eux également. Par ailleurs, le fait d’exprimer oralement une bénédiction permet de la mettre en évidence, de lui faire prendre forme. Il y a donc là un moyen d’élargir la bénédiction de D.ieu, “ Je bénirai ceux qui te béniront ”.

D.ieu fasse donc qu’en chacun de ceux qui ont exprimé leurs vœux s’accomplisse cette promesse du Saint béni soit-Il, “ ceux qui te béniront seront bénis ”, bien plus “ Je bénirai ceux qui te béniront ”, de la bénédiction de D.ieu dont l’intérêt dépasse le capital.

Cette bénédiction émane de D.ieu Lui-même et non des anges, des émissaires célestes. Il est donc certain qu’elle se dévoilera pleinement ici-bas, conformément au principe de l’enchaînement des

mondes selon lequel le stade le plus haut se révèle au plus bas. Combien plus en est-il ainsi quand il s'agit d'une bénédiction de D.ieu qui transcende l'enchaînement des mondes. Celle-ci se manifestera dans les domaines spirituels et matériels à la fois ou bien matériels et spirituels à la fois. Et, l'on obtiendra la bénédiction la plus haute, " Je vous conduirai la tête haute ", lors de la délivrance véritable et complète, par notre juste Machia'h, très prochainement.

La bénédiction émanant directement de D.ieu qui vient d'être citée, " Je bénirai ceux qui te béniront " est supérieure à cette autre bénédiction, " ceux qui te béniront seront bénis ", cette dernière pouvant être accordée par l'intermédiaire des anges et de ceux qui conduisent l'influence céleste. La première peut être comparée au huitième jour de l'inauguration du Sanctuaire et la seconde, aux sept premiers jours.

Le verset précise quelle est la qualité de ce huitième jour. Rachi explique que : " pendant les sept premiers jours de l'inauguration, Moché dressa le Sanctuaire, mais la Présence divine ne se révéla pas ". Au huitième jour, en revanche, " l'honneur de D.ieu se révéla à tout le peuple ". Certes, pendant les sept premiers jours, on offrit aussi des sacrifices, que le verset appelle : " une odeur agréable pour l'Eternel ", ce qui veut dire : " une satisfaction devant Moi, car J'ai ordonné et Ma Volonté a été accomplie ". Or, s'il en est ainsi pour les sacrifices de toutes les époques, combien plus est-ce le cas pour ceux qui permirent d'inaugurer le Sanctuaire et qui insufflèrent ainsi la force d'effectuer tous les sacrifices ultérieurs. Dès lors, pourquoi la Présence divine ne se révéla-t-elle pas pendant les sept premiers jours ?

La réponse est la suivante. Il est différentes manières de révéler la Présence divine. Elle fut perceptible pendant les sept premiers jours, grâce aux sacrifices qui furent alors offerts par l'effort des hommes. La Lumière qui éclaira cette période fut celle de l'enchaînement des mondes, celle qui peut éclairer grâce aux actions humaines. Puis, le huitième jour, " l'honneur de D.ieu se révéla ", à l'initiative céleste et la Lumière transcenda l'enchaînement des mondes.

Quelle relation y a-t-il entre une telle révélation et le huitième jour ? Les sept premiers jours correspondent au cycle hebdomadaire, à l'enchaînement des mondes, alors que le huitième jour protège ce cycle et dépasse l'enchaînement des mondes. En outre, ce huitième jour " reçut dix couronnes " et, de la sorte, il s'élève même au-dessus de sa qualité intrinsèque de huitième.

C'est en ce sens que le huitième jour de l'inauguration du Sanctuaire peut être comparé à la bénédiction de D.ieu, " Je bénirai ceux qui te béniront ", dépassant celle qui peut émaner des anges, " ceux qui te bénissent seront bénis ". En effet, le cycle hebdomadaire et l'enchaînement des mondes évoquent la bénédiction de l'ange. Bien plus, à son stade le plus élevé, comme l'explique le Likouteï Torah, celle-ci correspond à l'Attribut de royauté, *Mal'hout*, " émissaire céleste " qui est lui-même défini comme un ange.

C'est pour cela que la révélation de l'honneur de D.ieu, au huitième jour, fut obtenue par " tout le peuple ", constitué d'hommes ayant chacun une personnalité indépendante. En effet, il y eut là une révélation de D.ieu transcendant la création et qui put, de la sorte, se révéler jusqu'au point le plus bas, comme on l'a dit plus haut.

De ce fait, Moché dit à ceux qui bâtirent le Sanctuaire : " Que D.ieu révèle Sa Présence dans l'action de vos mains ". L'action est la force la plus basse que l'homme possède et elle lui permet d'intervenir à l'extérieur de sa propre personne, c'est-à-dire d'être encore plus inférieur que la forme qu'elle prend en étant dans la main de l'homme. Bien plus, l'énergie qui permet l'action émane

directement de l'homme pendant que celle-ci est effectuée. Puis, tout de suite après cela, elle acquiert une existence indépendante et elle se sépare de la force d'agir qui, pour sa part, est conservée par l'homme.

Tel est le sens de la phrase : “ Que D.ieu révèle Sa Présence dans l'action de vos mains ”, c'est-à-dire dans l'action qui, une fois réalisée, se sépare de l'homme, bien que la force d'agir soit la manifestation la plus basse de sa personnalité. En l'occurrence, le but de la bénédiction était bien de mettre en évidence la Présence de D.ieu dans le Sanctuaire et dans ses instruments, après qu'ils aient été achevés. En fait, cette bénédiction émanait d'un stade qui transcende l'enchaînement des mondes. C'est précisément pour cette raison qu'elle put apparaître à l'évidence, y compris dans les mains(18).

* * *

A l'occasion de la réunion annuelle des jeunes de l'association 'Habad au jour de sa fondation, le 2 Iyar, *Tiféret de Tiféret*, “ splendeur de la splendeur ” du compte de l'Omer, il convient de prendre de bonnes résolutions concernant ce qui a été dit à la veille du 13 Nissan et de les mettre en pratique. Ainsi, tous ceux qui ont accompli des actions positives, à l'occasion du 11 Nissan, même s'ils ne sont pas encore parvenus à “ la dimension profonde de la dimension profonde ” atteindront désormais cette dimension profonde et même “ la profondeur de la profondeur ”. Pour cela, ils intensifieront leur étude de la Torah, en général, ils tiendront des réunions de Torah, en particulier et l'on éditera des recueils reprenant les commentaires que l'on aura pu rédiger. Des Juifs de tous les milieux participeront à cette action. Chacun y apportera sa contribution en fonction des moyens dont il dispose.

En effet, il est particulièrement important, ici et maintenant, de réaliser l'unité au sein du peuple d'Israël. En outre, c'est un moyen de prendre part à la campagne pour une bonne éducation et à la campagne de la Torah. On influencera également tous les Juifs, afin qu'ils prennent part à l'ensemble des campagnes de diffusion des Mitsvot qui ont été énumérées au préalable.

Ce qui vient d'être dit prend une valeur particulière parce que la venue du Machia'h est imminente. L'amour du prochain est donc particulièrement important. Un autre point est essentiel également : à l'heure actuelle, il est fondamental de préparer tous les Juifs, quel que soit le milieu duquel ils sont issus, à la venue de notre juste Machia'h.

En conséquence, il convient de réunir les Juifs de tous les cercles, d'obtenir qu'ils prennent part, d'une manière sans cesse accrue, à l'étude de la Torah et à des réunions de Torah, qu'ils rédigent des commentaires de la Torah. Afin qu'il en résulte un apport concret également pour d'autres Juifs, ces commentaires seront publiés dans des recueils qui seront dupliqués ou, mieux encore, imprimés. Par la suite, on choisira les “ meilleures explications parmi les meilleures ”, *Tiféret de Tiféret*, et on les publiera dans un ouvrage spécifique(19).

3.2 Lettres

Par la grâce de D.ieu,
12 Nissan 5722,
Brooklyn,

Aux enfants de Kfar 'Habad, en notre Terre Sainte,
puisse-t-elle être restaurée et rebâtie, ville fondée par

mon beau-père, le Rabbi, chef d'Israël, en particulier aux
élèves qui se réunissent le soir et le jour du saint Chabbat,

Je vous salue et vous bénis,

J'ai reçu, avec plaisir, votre lettre de bénédiction, à l'occasion de l'anniversaire du 11 Nissan.

D.ieu dit, dans Sa sainte Torah, que : “ Je bénirai ceux qui te béniront ”. Puisse-t-Il donc bénir chacun et chacune d'entre vous, en tous les domaines. Avant tout, vous connaîtrez la réussite dans vos études, l'étude de notre sainte Torah, Torah de vie, une étude qui sera menée avec élan et ardeur. En outre, cette étude conduira à l'action, au comportement qui sied aux fils et filles d'Israël, qui sont tous les fils d'Avraham, d'Its'hak et de Yaakov, les filles de Sarah, Rivka, Ra'hel et Léa. Vos parents concevront de vous beaucoup de satisfaction véritable.

Avec ma bénédiction de réussite dans l'étude, dans la pratique des Mitsvot, dans le bon comportement et pour une fête de Pessa'h cachère et joyeuse,

* * *

J'ai bien reçu votre courrier et je vous en remercie beaucoup. Le choix de cette date m'a, bien évidemment, procuré une grande satisfaction.

Puisse D.ieu faire que les sources se diffusent à l'extérieur. Très prochainement, viendra le roi Machia'h et nous irons tous ensemble à sa rencontre.

J'en ferai mention près du saint tombeau de mon beau-père, le Rabbi, dont le mérite nous protégera(20).

* * *

Par la grâce de D.ieu,
Veille de la fête de Chavouot 5737,
Brooklyn, New York,

Au grand Rav, distingué 'Hassid qui craint D.ieu(21),

Je vous salue et vous bénis,

Je vous remercie pour les vœux que vous avez formulés à l'occasion de l'anniversaire et surtout pour la forme que vous leur avez donnée, des commentaires de la Torah qui ont été publiés dans un recueil spécifique. La réponse a déjà été donnée, dans notre sainte Torah, par Celui Qui est la source des bénédictions : “ Je bénirai ceux qui te béniront ”, de la bénédiction du Saint béni soit-Il, dont l'intérêt dépasse le capital.

A l'occasion de la fête de Chavouot, temps du don de notre Torah, qui approche, pour nous et pour tout Israël, d'une façon positive, je vous adresse, par la présente, ma bénédiction selon la formulation du maître, mon beau-père, le Rabbi, dont le mérite nous protégera : “ Recevez la Torah avec joie et de manière profonde ”.

Avec mes respects et ma bénédiction à l'occasion de la fête,

* * *

J'espérai recevoir, comme cadeau d'anniversaire, le second tome de votre livre. Puisse D.ieu faire que je l'obtienne au moins pour la fête de Chavouot de cette septième année, lorsque tous les Juifs sont considérés comme des enfants qui viennent de naître(22).

* * *

Je vous remercie pour vos bénédictions. Quiconque en accorde une est lui-même béni, de la bénédiction de D.ieu dont l'intérêt dépasse le capital.

Ayez une fête de Pessa'h cachère et joyeuse. J'en ferai mention près du saint tombeau de mon beau-père, le Rabbi, dont le mérite nous protégera(23).

* * *

Je l'ai reçu et vous en remercie. Ceci est d'actualité en ce 11 Nissan, jour du chef de la tribu d'Acher dans le mois de la délivrance, en un vendredi, un jour au cours duquel deux fois fut dit le mot bon, lors de la création, qui est, en outre, celui de la Parchat Tsav, conférant l'empressement et la force, d'une manière immédiate et pour toutes les générations.

J'en ferai mention près du saint tombeau de mon beau-père, le Rabbi, dont le mérite nous protégera.

* * *

Il est un devoir et un mérite agréable de remercier tous ceux qui ont exprimé leurs souhaits, à l'occasion de l'anniversaire. Selon la formule traditionnelle, " la réponse a déjà été donnée " par D.ieu Lui-même, de sorte que : " Je bénirai ceux qui te béniront ". Et, l'intérêt de la bénédiction divine dépasse son capital(24).

3.3 Bénédiction

A partir du 11 Nissan 5736-1976, quelques 'Hassidim âgés se rendaient chez le Rabbi, au jour de son anniversaire, après la prière de Min'ha et ils lui donnaient une bénédiction au nom de tous les Juifs, en général et des 'Hassidim, en particulier. Le Rabbi leur faisait alors une réponse, dont quelques extraits sont cités ici :

Puisse D.ieu faire qu'il en soit ainsi et " la réponse a déjà été donnée ", de sorte que celui qui accorde une bénédiction est lui-même béni, de la bénédiction du Saint béni soit-Il, dont l'intérêt dépasse le capital.

Point d'actualité, les préparatifs de Pessa'h, la fête des Matsot et Pessa'h lui-même, temps de notre liberté, seront emplis de cette liberté, d'une liberté véritable. Ce sera la fête de la délivrance.

Puis, de cette délivrance, nous irons vers la délivrance véritable et complète, par notre juste Machia'h, car c'est en Nissan qu'ils furent libérés et en Nissan, en ce Nissan, qu'ils le seront, de nos jours et très prochainement.

Ayez une fête cachère et joyeuse(25).

* * *

Que D.ieu accomplisse les bénédictions que des Juifs souhaitent à d'autres Juifs, des bénédictions que chaque Juif adresse à tout autre Juif et à tous les Juifs à la fois, en un bien visible et tangible, ici-bas, d'une manière concrète et très prochainement. Que se réalisent, en particulier, les bénédictions qui viennent d'être énoncées et que nous nous allions ensemble accueillir notre juste Machia'h, très bientôt.

A n'en pas douter, s'accomplira la promesse de nos Sages selon laquelle quiconque accorde une bénédiction est lui-même béni. Le Saint béni soit-Il formule, en effet, l'assurance suivante : " Je bénirai ceux qui te béniront ", de Sa bénédiction, dont l'intérêt dépasse le capital.

Et, l'Eternel l'élargira, " Il vous ajoutera mille fois ", selon les termes de Moché lui-même. Que D.ieu multiplie ces bénédictions de nombreuses fois et qu'Il les accorde à l'infini, ici-bas, pour les âmes vêtues de corps. Là-bas, nous consommerons les sacrifices de la fête et ceux de Pessa'h, très prochainement(26).

* * *

Quiconque accorde une bénédiction est lui-même béni, de la bénédiction de D.ieu dont l'intérêt dépasse le capital, en tous les domaines, matériels et spirituels à la fois, jusque dans le moindre détail, de sorte que s'accomplisse la promesse suivante : " Ouvre la bouche et Je l'emplirai ". De fait, comme l'explique le Yerouchalmi, c'est le Saint béni soit-Il Lui-même qui demande que l'on ouvre la bouche.

Et, c'est de cette façon que l'on méritera l'accomplissement le plus essentiel, le plus grand, le plus fondamental, le plus indispensable, la délivrance véritable et complète, par notre juste Machia'h, très bientôt et de nos jours(27).

Notes

(17) Discours du Rabbi, 11 Nissan 5722-1962, Likouteï Si'hot, tome 17, à la page 428.

(18) Discours du Rabbi, Chabbat Parchat Chemini, qui bénit le mois d'Iyar 5732-1972, Likouteï Si'hot, tome 7, à la page 235.

(19) Discours du Rabbi, Chabbat Parchat Chemini, qui bénit le mois d'Iyar 5742-1982, Likouteï Si'hot, tome 22, à la page 225.

(20) Lettre du Rabbi de Nissan 5732-1972, faisant réponse à un courrier des jeunes de l'association 'Habad, à Montréal, dans lequel il était annoncé que les institutions 'Habad de la ville lui faisaient un cadeau, à l'occasion de son soixante dixième anniversaire, l'introduction d'un cours radiophonique de Tanya, la première émission étant le 11 Nissan.

(21) Cette lettre fut adressée à de nombreux Rabbanim et Grands de la Torah qui avaient rédigé des commentaires publiés pour le mérite du Rabbi, à l'occasion de son anniversaire, en Nissan 5737-1977, à Jérusalem.

- (22) Lettre du Rabbi, 11 Nissan 5740-1980, au Rav E. Ilevitch, après la publication de son livre, le second tome de 'Hikrei Zemanim, édité à la demande du Rabbi et avec son soutien
- (23) Lettre du Rabbi, 11 Nissan 5743-1983, faisant réponse à la réception de différents recueils de commentaires de la Torah publiés en l'honneur et pour le mérite du Rabbi, de même que pour les vœux qui ont été formulés.
- (24) Lettre du Rabbi, Nissan 5749-1989, en réponse aux vœux exprimés par les donateurs de Ma'hané Israël.
- (25) Le 11 Nissan 5736-1976. Likouteï Si'hot, tome 12, à la page 351.
- (26) Le 11 Nissan 5738-1978. Likouteï Si'hot, tome 17, pages 431 et 432.
- (27) Le 11 Nissan 5742-1982. Likouteï Si'hot, tome 22, à la page 142.

4. Discours 'hassidique intitulé : " Le onzième jour ", prononcé en 5731-1971

A l'occasion du 11 Nissan 5749-1989, quatre vingt septième anniversaire du Rabbi, fut publié le discours 'hassidique intitulé : " Le onzième jour, celui du chef des fils d'Acher ", prononcé le 11 Nissan 5731-1971.

" Le onzième jour, celui du chef des fils d'Acher "(1)

Chapitre 1

Le Midrash explique(2) que : " les noms de toutes les tribus leur furent donnés en fonction de la délivrance d'Israël et de son éloge. Acher est ainsi appelé du fait de la délivrance d'Israël, ainsi qu'il est dit(3) : 'toutes les nations proclameront votre bonheur (*Ichrou*, de la même étymologie que *Acher*), car vous serez une terre de convoitise, Parole de l'Eternel Tsevaot'. Il reçut ce nom également en fonction de son éloge, ainsi qu'il est dit(4) : 'heureux (*Achrei*, de la même étymologie que *Acher*) est le peuple pour lequel il en est ainsi, heureuse est la nation dont l'Eternel est le D.ieu'. Les Juifs sont heureux dans la mesure où ils ont fait le choix du Saint béni soit-Il pour qu'Il soit leur D.ieu(5) et le Saint béni soit-Il les a choisis pour qu'ils soient Son peuple favorable. En conséquence, quand ce fut au chef des fils d'Acher d'offrir son sacrifice, il le fit pour le choix d'Israël par D.ieu d'entre toutes les nations, ainsi qu'il est dit(6) : 'l'Eternel ton D.ieu t'a choisi pour être Son peuple favorable'".

On peut s'interroger sur ce passage, qui affirme tout d'abord que le bonheur d'Israël résulte de son choix de D.ieu, alors que le choix d'Israël par D.ieu n'est mentionné ici que d'une manière accessoire(7). Puis, le texte ajoute que Acher, dont le nom est étymologiquement lié au bonheur d'Israël, offrit son sacrifice parce que D.ieu avait choisi Israël.

Une autre question se pose également. On peut parler de choix en présence de deux éléments identiques, ou bien lorsque chacun d'eux possède une qualité que l'autre n'a pas. En revanche, comment dire qu'Israël choisit le Saint béni soit-Il plutôt qu'un dieu étranger(8) ? Quel est, en la matière, le choix d'Israël ?

Il en va de même pour l'élection d'Israël par D.ieu. Les Juifs ne dépassent-ils pas largement les autres nations ? Dès lors, en quoi réside le choix de D.ieu ? De plus, le Tanya précise(9) : " Tu nous as choisis d'entre tous les peuples et les langues : ceci fait référence au corps grossier qui ressemble, du fait de cette grossièreté, aux corps des autres nations ". Et, l'on peut s'interroger sur une telle formulation. Le fait que le corps juif, dans son apparence extérieure, ressemble à celui des autres nations justifie-t-il le choix du Saint béni soit-Il ?

Chapitre 2

Nous pourrions répondre à toutes ces questions en citant, au préalable, le verset(10) : “ Tu es ma part, Eternel, dit mon âme ”. Le Midrash donne(11), à ce propos, l'explication suivante : “ On peut citer l'image d'un roi qui s'empara d'un pays, accompagné de ducs, de notables et de stratèges. Quelqu'un dit alors : ‘J'épouserai un duc’, un autre : ‘J'épouserai un notable’ et un troisième : ‘J'épouserai un stratège’. Un homme avisé, qui était présent, déclara ensuite : ‘Pour ma part, j'épouserai le roi, car tous les autres peuvent être révoqués, alors que le roi ne peut l'être. Or, il en est de même pour les nations. Certaines servent le soleil et d'autres, la lune. Israël, en revanche, ne sert que le Saint béni soit-Il, ainsi qu'il est dit : ‘Tu es ma part, Eternel, dit mon âme’ ”.

A ce sujet, la question suivante est posée(12). Celui qui n'est pas avisé ou même le petit enfant(13) ne comprennent-ils pas eux-mêmes que le roi est plus grand que les ducs ? En quoi est-il donc une marque de sagesse d'opter pour le roi ? En outre, même si les ducs ne pouvaient pas être révoqués, n'est-il pas évident que le roi les dépasse ? Car, on connaît(14) le commentaire du verset(15) : “ à partir de son épaule, il dépasse le peuple ”, selon lequel l'épaule du roi, qui fait allusion à ses émotions, émanant de sa compréhension intellectuelle et lui étant inférieures, n'en dépassent pas moins la tête, l'intellect de tout le peuple, incluant les princes les plus élevés. Dès lors, pourquoi(16) faire intervenir ici cette notion de révocation ?

Chapitre 3

On pourrait proposer l'explication suivante. Comme on le sait(17), certains hommes, dans les premières générations servaient les astres. Ceux-ci avaient conscience que l'influence de ces astres sur la terre, “ par les récoltes du soleil et par les fruits de la lune ”(18) n'était pas spécifiquement la leur, mais bien celle que D.ieu transmettait par leur intermédiaire. Leur erreur fut, en fait, la suivante. Ils pensaient que les astres avaient le choix de distribuer cette influence ou de ne pas le faire. Ils ignoraient la vérité selon laquelle ils n'ont aucun pouvoir de décision et ne sont que “ la cognée(19) dans la main du bûcheron ”(20). C'est pour cette raison qu'ils se prosternaient devant les astres et les servaient. Selon leur conception erronée, les astres faisaient le choix de leur accorder l'influence et il fallait donc leur en être reconnaissant, car “ le vin appartient au maître, mais l'on sait gré à celui qui le sert ”(21). En outre, d'après la même erreur prêtant un pouvoir de décision aux astres, ils considéraient qu'en les servant, ils recevraient, de leur part, une bénédiction accrue.

Par la suite, une erreur beaucoup plus grave résulta de cette conception. Ces hommes se dirent que : “ l'Eternel a abandonné la terre aux étoiles et aux astres ”, desquels dépend donc tout ce qui se passe ici-bas. Cette situation peut être comparée à celle d'un roi qui nomme des ministres afin de gouverner le pays. Ceux-ci ne peuvent assumer leurs fonctions que dans la mesure où ils ont reçu la nomination du roi. Malgré cela, dès lors qu'ils sont en poste, ils assument la direction effective, sans que le roi intervienne, si ce n'est d'une façon exceptionnelle et quand un grand besoin s'en fait sentir.

C'est en ce sens que les nations qualifient l'Eternel de “ D.ieu des dieux ”(22). On peut donc penser que ces nations se répartissent en deux catégories et que, pour certaines d'entre elles, D.ieu a bien livré la terre aux influences astrales, qu'Il est effectivement, de ce fait, le “ D.ieu des dieux ”. Certes, Il dépasse les astres et les dirige, mais ceux-ci n'en sont pas moins des “ dieux ”, selon leur conception, ayant le pouvoir de conduire la terre et de lui accorder la bénédiction, non pas de leur propre fait, mais parce que le Saint béni soit-Il leur a permis de le faire, comme les ministres qui gouvernent le pays parce que le roi les a nommés.

Pour autant, la conception erronée selon laquelle l'influence accordée par D.ieu et révélée par l'intermédiaire des astres résulte bien d'un choix de leur part, relève aussi, au moins d'une manière plus fine(23), de ce qualificatif de " D.ieu des dieux ". En effet, ces astres peuvent agir comme bon leur semble, accorder l'influence ou ne pas le faire et ce pouvoir justifie qu'on les appelle des " dieux ". De ce fait, un rejet total des " autres dieux "(24) implique nécessairement la conscience du fait que tout intermédiaire ne peut être que " la cognée dans la main du bûcheron ".

D'après ce qui vient d'être dit, on peut avancer que la sagesse de celui qui choisit le roi, dans la parabole précédemment citée, fait allusion à la vérité dont Israël a conscience : tous les stades intermédiaires conduisant l'influence ne sont que des " cognées dans la main du bûcheron ". Et, cette conscience est si forte que les Juifs en tirent une vision profonde. En effet, seul un examen superficiel(25) prête à penser que l'influence provient des étoiles et des astres eux-mêmes, possédant une qualité intrinsèque qui leur permet d'être des intermédiaires. En conséquence, les Juifs les considèrent comme " la cognée dans la main du bûcheron " uniquement parce qu'ils sont doués d'une perception supérieure.

Chapitre 4

Néanmoins, la parabole citée par le Midrash fait intervenir un roi et des ducs. Or, ces derniers ont bien le libre-arbitre et l'on peut penser, de ce fait, que ceux qui les choisiront recevront, de leur part, une influence accrue. Il n'en est nullement de même, en revanche, pour ce qui fait l'objet de notre propos et le service des astres n'est d'aucune utilité, puisque ceux-ci sont, concrètement, dépourvus de tout pouvoir de décision. Il en résulte que faire le choix du roi est une attitude sage parce que le service du roi surpasse l'intérêt que l'on peut tirer de l'influence accordée par les ministres.

Et, il en est de même, en l'occurrence. Les nations du monde servent le soleil ou la lune, alors qu'Israël sert uniquement le Saint béni soit-Il, non pas parce que les nations font l'erreur de penser que les astres ont un pouvoir de décision, alors qu'Israël sait la vérité, a conscience qu'ils sont seulement " la cognée dans la main du bûcheron ", mais bien parce que les nations privilégient la réception de la bénédiction, alors que, pour Israël, il est prioritaire de servir le Roi(26).

On peut ajouter, à ce sujet, l'explication suivante. Comme l'expliquent les discours 'hassidiques(27), les nations servirent les astres essentiellement parce que l'influence émanant du domaine de la sainteté est accordée uniquement à celui qui est soumis à D.ieu. Or, elles-mêmes refusaient une telle soumission et, de ce fait, elles préférèrent servir les astres, desquels il est effectivement possible de recevoir l'influence sans être soumis. Selon les termes du Zohar(28), " l'esprit d'impureté se révèle toujours de manière gratuite et vide, ainsi qu'il est dit(29) : 'que nous avons mangé gratuitement en Egypte' ". Ainsi, l'influence dispensée par " l'autre côté ", par l'Egypte, est " gratuite ".

Par ailleurs, les nations voulurent également recevoir l'influence des astres(30) parce que celle-ci était plus élevée. En effet, le domaine du mal a une emprise sur la Lumière qui entoure et transcende l'enchaînement des mondes. A ce stade, l'influence est accordée à ceux qui la reçoivent sans aucun calcul préalable et elle est particulièrement abondante(31).

C'est donc pour cela qu'il faut louer largement la sagesse d'Israël, qui sert uniquement le Saint béni soit-Il. En effet, pour recevoir l'influence du domaine de la sainteté, un immense effort est nécessaire et, même quand on le fournit, le résultat en reste limité, à la mesure de ce qui a été

accompli. Malgré cela, les Juifs renoncent à une abondante bénédiction matérielle alors qu'ils pourraient, au moins momentanément, recevoir l'influence du domaine du mal(32). Bien plus, s'ils le faisaient, ils en obtiendraient la plus belle part(33), mais ils la délaissent, car ils chérissent la bénédiction limitée que leur accorde le domaine de la sainteté.

Chapitre 5

L'homme avisé explique ici qu'il fait le choix du roi et non des dignitaires, car ceux-ci peuvent être révoqués, alors que le roi ne peut l'être. On pourrait interpréter cette expression de la manière suivante. Une influence émanant des forces du mal est plus abondante que celle qui provient du domaine de la sainteté, mais elle est éphémère, "révocable", ne se maintient pas. En effet, quand les parcelles de sainteté enfermées dans le mal, qui vivifient cette influence, auront reçu l'élévation, celle-ci disparaîtra(34) totalement(35). Et, combien plus en sera-t-il ainsi pour les Juifs eux-mêmes. A l'heure actuelle, ceux-ci peuvent encore recevoir la vie des forces du mal, mais une telle situation ne perdurera pas(32).

A l'opposé, c'est uniquement à l'heure actuelle que la bénédiction émanant du domaine de la sainteté reçoit un caractère limité. Quand se révélera la source, la profondeur véritable, l'aspect intérieur de cette Lumière qui entoure, elle sera particulièrement abondante, au-delà de ce qui émane de la partie superficielle de cette Lumière et qui peut être détournée par les forces du mal. Ainsi, disent nos Sages(36), "s'il en est ainsi pour ceux qui transgressent Sa Volonté, que doivent recevoir ceux qui l'accomplissent !".

Mais, cette interprétation est insuffisante, car elle conduit à dire que l'homme avisé, lui aussi, fait le choix du roi pour l'influence bénéfique qu'il en tirera. De ce point de vue, il se distingue de ceux qui choisissent les dignitaires, les ducs, uniquement parce que ces derniers ne considèrent que la situation immédiate, alors que cet homme avisé, pour sa part, anticipe également l'avenir, conformément à l'affirmation suivante de nos Sages(37) : "Qui est l'homme doué de discernement ? Celui qui prévoit l'événement".

Or, le Midrash constate que Israël sert uniquement le Saint béni soit-Il parce que : "Tu es ma part, Eternel, dit mon âme", ce qui veut bien dire qu'il choisit le roi non pas pour le bénéfice qu'il en tirera, mais pour le roi lui-même(38). En d'autres termes, les Juifs font le choix de D.ieu, même si, à l'heure actuelle, l'influence abondante revient à ceux qui transgressent Sa Volonté, non pas parce que, de cette façon, ils obtiendront la bénédiction par la suite, mais bien parce que l'influence que D.ieu accorde à ceux qui mettent en pratique Sa Volonté est profonde et qu'elle correspond à Son désir véritable. A l'opposé, celle qu'Il dévolue aux hommes transgressant Sa Volonté est "jetée, par derrière son épaule, à son ennemi, contre son gré"(39). C'est pour cela qu'il faut préférer la bénédiction pour ceux qui accomplissent Sa Volonté, bien qu'elle soit plus réduite, dès lors qu'elle émane de la dimension profonde de la Volonté.

La constatation selon laquelle tous peuvent être révoqués a donc la signification suivante(40). Le fait que ces ducs puissent être révoqués par la suite permet d'établir que leur existence, déjà à l'heure actuelle, n'est pas véritable. Les étoiles et les astres possèdent une influence qu'ils dispensent aux êtres et aux nations, non pas de leur propre fait, mais par ce qu'ils détournent du domaine de la sainteté(41). Or, la vitalité de la sainteté qui les habite ne fait pas corps avec eux. Bien au contraire, elle se trouve en exil auprès d'eux. Par nature, ils sont donc comparables à la mort(42) et il en est de même pour ceux qui reçoivent leur influence. Car, comme l'explique le Tanya(43), "les impies, de

leur vivant, sont considérés comme morts”(44) dès lors que “ leur vie émane du lieu de la mort et de l’impureté ”.

De ce fait, il convient, en effet, de faire le choix du roi parce que tous les autres sont révocables. En effet, on doit refuser une influence émanant du lieu de la mort et de l’impureté, même si celle-ci est abondante. Il faut vouloir uniquement la bénédiction qui vient du domaine de la sainteté, malgré son caractère limité.

Chapitre 6

On peut poursuivre cette analyse. En effet, si l’on admet que l’homme avisé fasse le choix du roi non pas pour le profit qu’il en tirera mais pour le roi lui-même, renonçant, de ce fait, à l’abondante influence que les astres pourraient lui apporter, on doit constater que celui-ci a bien une attitude réfléchie(45). Tous les autres sont révocables et seul le roi ne l’est pas. Il est donc légitime de refuser(46) l’immense vitalité que proposent les astres et d’opter pour l’influence limitée qui provient directement du roi. Néanmoins, le Midrash établit un lien entre ce choix et le verset : “ Tu es ma part, Eternel, dit mon âme ” et il faut en conclure que les Juifs choisissent le Saint béni soit-Il par leur âme, qui est une parcelle de Divinité et qui transcende leur rationalité.

L’explication est brièvement la suivante. La démarche intellectuelle de l’homme, par nature, le conduit à faire le choix de ce qui est bon pour lui. Les nations du monde, pour leur part, optent pour les dignitaires, même si elles sont conscientes de la supériorité du roi, le seul à ne pas être révocable, car elles ont une forte conscience de leur propre existence. Elles ne peuvent donc pas renoncer à l’intérêt que leur procurent ces dignitaires. Les Juifs, en revanche, par leur âme(47), qui est une parcelle de D.ieu, comprennent qu’ils doivent mettre de côté leur profit et leur existence afin de faire le choix de la Divinité. Un tel choix émane de leur quintessence, transcendant toute rationalité. Il n’est pas justifié par la grandeur de D.ieu, par le fait que “ le roi n’est pas révocable ”. Il est lié à Son Essence et il conditionne la démarche intellectuelle(48) laquelle, à son tour, admet que D.ieu est Vérité, qu’Il vit, qu’Il existe pour l’éternité, qu’Il “ n’est pas révocable ”. Il est donc justifié de renoncer à sa propre existence pour faire le choix de D.ieu.

Chapitre 7

Peut-être convient-il d’introduire la précision suivante. Le choix de l’âme transcendant l’intellect agit également sur ce dernier et y apparaît à l’évidence. Nous le comprendrons en fonction de ce qui est dit dans le discours ‘hassidique intitulé : “ Nous étions les esclaves du Pharaon en Egypte ”, qui figure dans le Sidour(49). Ce texte explique que : “ l’influence accordée à ceux qui transgressent Sa Volonté(50) est uniquement accessoire, ‘comme celui qui jette derrière son épaule’. Ceci peut être comparé à la situation d’un roi(51) qui organise un repas et un festin pour les grands dignitaires et les serviteurs importants. Il lui consacre un immense budget, puis il en fait répartir les restes aux personnes de peu d’importance, aux serviteurs et aux servantes qui sont au moulin et les chiens eux-mêmes reçoivent les os qu’on leur jette. Or, il est bien clair que le roi n’a pas consenti à toutes ces dépenses pour eux. Ces restes, même s’ils conservent encore une grande valeur, ne leur sont transmis que d’une manière accessoire ”.

Or, il en est de même pour ce qui fait l’objet de notre propos. L’influence accordée à ceux qui transgressent la Volonté de D.ieu est uniquement accessoire, “ comme celui qui jette derrière son épaule ”. Ce discours ‘hassidique l’explique longuement et il mentionne, en outre, deux cas de personnes recevant l’influence de manière accessoire et ne prenant pas place à la table du roi. Il parle,

en effet, des serviteurs et des servantes, d'une part, des chiens, d'autre part. De même, il définit aussi deux catégories parmi ceux qui se trouvent à la table du roi, les grands dignitaires et les serviteurs importants. Il faut voir en cela une analogie avec les quatre stades qui font l'objet de notre propos.

Le stade le plus bas est celui des chiens, qui ne sont pas les serviteurs du roi et désirent uniquement recevoir des biens matériels, en quantité toujours croissante, ainsi qu'il est dit(52) : " Les chiens sont effrontés et ne se rassasient jamais ". Ceci peut être rapproché de l'explication selon laquelle(53) *Kélev*, le chien, est à rapprocher de *Koulo Lev*, " son cœur est l'intégralité de lui-même ". En effet, la nature innée de l'homme, de la manière dont il a été créé, veut que son cerveau dirige son cœur(54). Le chien représente donc la situation opposée à celle-ci. Non seulement le cœur dirige le cerveau, mais, bien plus, lui seul existe. Car, un chien recherche uniquement(55) la satisfaction du désir de son cœur.

La situation venant après celle-ci est représentée par les personnes de peu d'importance(56), les serviteurs et les servantes qui sont au moulin. Ceux-là servent le roi, mais le font uniquement par contrainte, par peur du fouet(57), contre leur volonté et contre leur plaisir, car " un serviteur est satisfait quand il ne fait rien"(58). Leur volonté et leur plaisir sont investis dans les attraits de ce monde et ils ne transgressent pas Sa Volonté uniquement par crainte de la punition. Ils ne prennent donc pas place à la table du roi.

Il n'en est pas de même pour les serviteurs importants, qui servent le roi de leur plein gré, avec motivation. Certes, le trait dominant de leur service est la soumission et c'est précisément ce qui distingue le fils du serviteur(59). Le premier accomplit la volonté de son père par amour, alors que le second obéit à son maître par soumission. Pour autant, de tels serviteurs agissent de leur plein gré et ils sont motivés à le faire. Ils veulent se soumettre au joug de la Royauté céleste. De ce fait, ils prennent effectivement place à la table du roi.

Au-dessus de cette catégorie, se trouve celle des dignitaires, qui savent de quelle manière le pays est dirigé et, de ce fait, assument eux-mêmes différents aspects de cette direction. Ils comprennent la valeur du roi et, en conséquence, éprouvent un sentiment d'amour envers lui. Ils le servent non seulement par soumission, mais aussi par amour. Il existe plusieurs catégories de ces dignitaires, mais, globalement, on peut en définir deux, les simples dignitaires et les grands dignitaires.

On peut considérer que les trois groupes prenant place à la table du roi, les serviteurs importants, les simples dignitaires et les grands dignitaires, correspondent aux trois catégories citées par le Midrash, les ducs, les notables et les stratèges accompagnant le roi, comme le précise ce texte, comme le font les serviteurs et les dignitaires qui sont à la table du roi.

Il en résulte l'explication suivante. Les ducs font vraisemblablement allusion aux soixante dix astres de la *Klipat Noga*, la force du mal pouvant recevoir l'élévation, comme le disent les discours 'hassidiques précédemment cités(60). Néanmoins, il est précisé ici qu'ils accompagnent le roi. Cette expression fait donc référence non seulement à ces soixante dix astres, qui ont une existence spécifique(61), comme les serviteurs inférieurs, ne se trouvant pas à la table du roi, mais aussi aux anges, soumis à D.ieu ou, plus encore, aux *Sefirot* du monde d'Atsilout, desquelles il est dit que : " Lui, Sa vitalité et Ses vêtements ne font qu'un "(62), car elles accompagnent le Roi en permanence.

Ce qui vient d'être dit permet d'établir encore plus clairement la sagesse de celui qui fait le choix du roi. Un tel homme refuse l'influence qui est dispensée aux chiens et même celle qui revient aux serviteurs inférieurs, ne prenant pas place à la table du roi, bien qu'elle soit particulièrement

abondante. Il veut prendre place à la table du roi. Il refuse donc les ducs, les anges, les Sefirot d'Atsilout ou mêmes les stades encore plus élevés. Il ne veut contracter une union qu'avec le roi lui-même.

Ainsi, le Baal Chem Tov commente(63) le verset(64) : “ Prière du pauvre qui enveloppe et déverse son propos devant l'Eternel ” en soulignant que ce pauvre ne demande rien pour lui-même. Il prie uniquement afin que ses propos se déversent effectivement devant l'Eternel. Pour adopter une telle attitude, il est nécessaire de posséder une grande sagesse. Ainsi, pour pénétrer dans la salle où se trouve le roi et pour observer son visage, il faut, au préalable, traverser de nombreux sanctuaires dans lesquels se trouvent d'immenses richesses. Et, certains, en les observant, en conçoivent un immense plaisir, au point de rester là. D'autres, en revanche, trouveront leur satisfaction dans un sanctuaire plus intérieur. Et, seul l'homme particulièrement avisé saura ne pas s'affecter de l'immense valeur des trésors entreposés dans le sanctuaire le plus intérieur. Sa seule volonté, son unique désir seront d'entrer dans la salle où se trouve le roi et d'observer son visage.

Chapitre 8

On peut identifier le niveau qui vient d'être défini à l'amour décrit par le verset(65) : “ Qui est avec moi dans le ciel ? Je ne désire pas ce qui est auprès de Toi ! ” ou encore à celui qui est exprimé par les termes de l'Admour Hazaken(66) : “ Je ne veux rien, je ne veux pas de Ton Gan Eden, je ne veux pas de Ton monde futur. Je ne veux que Toi même ”. Certes, les révélations du Gan Eden et, a fortiori, celles du monde futur, sont particulièrement élevées et l'Admour Hazaken comprenait exactement ce qu'elles étaient, en s'identifiant totalement à elles par son intellect(67). Malgré cela, il ne voulait pas les révélations du Gan Eden, ni celles du monde futur. Sa volonté se tournait uniquement vers l'Essence divine, “ Toi-même ”.

On ajoutera que la sagesse consistant à refuser les ducs, les différents stades de l'enchaînement des mondes et même ceux qui les transcendent, peut aussi se définir de la manière suivante. Les Sefirot, dont le nom indique, par son étymologie, qu'elles sont brillantes(68), ne voilent pas la Lumière infinie de D.ieu. Quand une influence est véhiculée par elles, par leur réceptacle, il apparaît clairement que celle-ci n'est pas le fait de ces Sefirot elles-mêmes, ce qu'à D.ieu ne plaise, que la Lumière de D.ieu ne fait que se dévoiler par leur canal(69). Combien plus en est-il ainsi pour les lumières que comptent ces Sefirot, révélant la Lumière qui les transcende(70) et, a fortiori, les stades dépassant Atsilout(71). Une telle Lumière révèle tout ce qui peut être perçu du Luminaire. Malgré cela, l'homme avisé ne la veut pas, choisit uniquement le roi et s'unit à lui.

C'est ainsi qu'il faut comprendre les propos de l'Admour Hazaken : “ Je ne veux pas de Ton Gan Eden, je ne veux pas de Ton monde futur ”. Et, de fait, il faisait bien allusion à “ Ton ” Gan Eden et à “ Ton ” monde futur. Il savait que les révélations du Gan Eden et du monde futur sont, par elles-mêmes, particulièrement élevées, qu'elles révèlent pleinement tout ce qui peut être perçu du Luminaire. Malgré cela, il ne les voulait pas et son désir allait uniquement à l'Essence de D.ieu, “ Toi-même ”.

Chapitre 9

Cette interprétation de l'expression : “ j'épouserai le roi ”, correspondant à un refus des stades les plus hauts de la sainteté pour ne vouloir que l'Essence est, en outre, liée à son sens simple, c'est-à-dire au refus de servir les astres. Nous le comprendrons d'après une explication bien connue(72) selon laquelle l'amour décrit par le verset : “ Qui est avec moi dans le ciel ? ” consiste à refuser les

révélations du Gan Eden pour ne rechercher que l'Essence de D.ieu, tout en ayant conscience que, dans le Gan Eden, on conservera son existence, on comprendra D.ieu et l'on éprouvera du plaisir en Lui, on percevra " le reflet de Sa Présence "(73), mais qu'en revanche, on perdra toute existence propre, si l'Essence de D.ieu se dévoile. Malgré cela, la révélation du Gan Eden n'étant qu'un " reflet ", sans aucune commune mesure avec l'Essence, on choisira l'essentiel et non l'accessoire.

Il en résulte que celui qui fait le choix des révélations du Gan Eden, renonçant ainsi à l'Essence de D.ieu, adopte bien un comportement égoïste(74). Il veut conserver l'existence et, néanmoins, obtenir le dévoilement d'un " reflet de la Présence " de D.ieu. Par la suite, du fait des nombreux stades que compte l'enchaînement des mondes, il pourra donc en résulter une volonté de recevoir l'influence par l'intermédiaire des soixante dix astres, tout en étant conscient que celle-ci émane du lieu de la mort, comme on l'a dit au chapitre 5. Mais, on la préférera, en tout état de cause, à celle qui émane du domaine de la sainteté, afin de la recevoir en abondance.

Ceci s'applique également à l'erreur de ceux qui servent les astres, pensant qu'ils ont une existence indépendante, qu'ils accordent eux-mêmes l'influence ou, tout au moins, qu'ils ont le choix de la donner ou de ne pas le faire. En effet, celui qui préfère les révélations du Gan Eden à l'Essence de D.ieu accorde de l'importance à ce qui est extérieur à cette Essence. Après avoir traversé les nombreux stades de l'enchaînement des mondes, il pourra donc privilégier les étoiles et les astres, considérer que ceux-ci ont un pouvoir de décision s'appliquant à la répartition de leur influence ou même, plus encore, qu'ils distribuent celle qui leur est propre, ce qu'à D.ieu ne plaise.

Il faut ajouter que celui qui fait le choix du Gan Eden parce que celui-ci appartient à D.ieu, qu'il est " Ton Gan Eden ", peut, à son tour, commettre la même erreur, considérer que les étoiles et les astres ont le choix de leur influence ou même qu'ils possèdent une influence propre. En effet, selon cette erreur, le pouvoir qu'ils détiennent ne leur est pas personnel, mais découle de la nomination de D.ieu, comme on l'a dit au chapitre 3, ce qui peut effectivement être comparé à " ton Gan Eden ".

Pour écarter toute éventualité d'une " union avec le duc ", il faut éveiller en soi le refus y compris de " Ton Gan Eden " afin de ne souhaiter que " Toi-même ". Or, jusqu'à un certain point, chaque Juif peut arriver à ce niveau, comme nous le montrerons.

Chapitre 10

Il convient de préciser la relation qui peut être faite entre l'expression : " J'épouserai le roi " et l'amour défini par le verset : " Qui est avec moi dans le ciel ? ", consistant à désirer la Lumière infinie de D.ieu. Pour cela, il faut souligner que le service des astres consiste à prêter à un intermédiaire un rôle essentiel.

Cela s'applique aux astres et aux étoiles, puisqu'il est vrai qu'ils sont seulement des intermédiaires, des " cognées dans la main du bûcheron ", se limitant à révéler l'influence. Ceux qui les servent leur accordent un rang prépondérant, essentiellement du fait des biens matériels qu'ils obtiennent par leur intermédiaire. Or, la finalité de ces biens matériels est de permettre le service de D.ieu, alors qu'en servant les astres, on accorde le rôle essentiel à la matière. C'est précisément pour cette raison que de telles personnes souhaitent recevoir l'influence des forces du mal, car celles-ci l'accordent en abondance, comme on l'a vu au chapitre 4.

Or, les révélations, y compris les plus hautes, ne sont pas une fin en soi, mais uniquement un moyen d'accomplir la finalité profonde de la création, l'édification d'une demeure pour D.ieu, ici-

bas. En conséquence, celui qui fait le choix des révélations plutôt que de la Lumière infinie de D.ieu, leur accordant un rôle prépondérant, peut en venir à privilégier également les intermédiaires, les étoiles, les astres, les biens matériels.

Il a été dit que : “ certaines nations servent le soleil, d’autres la lune, mais Israël ne sert que le Saint béni soit-Il ” et l’on peut expliquer cette constatation par le fait que l’existence de ces nations émane de la partie extérieure de la Volonté, pour laquelle ce qui est recherché n’est qu’un stade intermédiaire, permettant d’obtenir autre chose. Toutefois, cette partie superficielle de la Volonté, qui est la source des nations, ne permet pas de ressentir qu’elle n’est qu’un intermédiaire pour une autre Volonté. On s’imagine donc qu’elle est un but en soi et c’est pour cette raison que les nations accordent un rôle prépondérant aux intermédiaires que sont les étoiles et les astres(75).

Israël, en revanche, émane de la dimension profonde de la Volonté, qui ne laisse une place à aucun autre stade. De ce fait, les Juifs ont conscience que les étoiles et les astres sont uniquement des intermédiaires, “ comme la cognée dans la main du bûcheron ”. Ils savent que la bénédiction matérielle leur est accordée uniquement pour le service de D.ieu. En conséquence, ils ne servent que le Saint béni soit-Il et “ épousent le Roi ”.

Chapitre 11

Ce qui vient d’être dit nous permettra de comprendre l’importance du choix de D.ieu par Israël, non seulement par la volonté de l’âme qui transcende l’intellect, mais aussi selon une approche raisonnée, comme on l’a dit au chapitre 7. En effet, la source d’Israël est la dimension profonde de la Lumière qui entoure, la partie intérieure de la Volonté, précisément parce que les Juifs possèdent le caractère de profondeur.

On sait que tout ce qui est profond émane de cette dimension profonde de la Lumière qui entoure. De ce fait, le choix de D.ieu par Israël se révèle dans toute sa splendeur quand la volonté de l’âme transcendant l’intellect intervient directement en cet intellect et agit par son intermédiaire. C’est de cette façon que l’on met en évidence l’essence de l’âme, émanant de cette dimension profonde de la Lumière qui entoure, laquelle dépasse la volonté transcendant l’intellect, celui-ci n’étant qu’un aspect superficiel de cette même Lumière.

Et, c’est bien ainsi qu’il faut comprendre le verset(10) : “ Tu es ma part, Eternel, dit mon âme ”. Il s’agit bien ici de “ ma part ”, faisant référence à ce qui est intérieur, comme cela est expliqué(76) à propos de l’expression : “ comme notre part est bonne, comme notre sort est agréable et comme est beau notre héritage ”.

L’élévation du choix de D.ieu par Israël se marque donc quand ce choix émanant de l’âme est perçu profondément, compris et ressenti, à l’origine de pensées, de paroles et d’actions. C’est bien de cette manière que l’on met en évidence la dimension profonde de la Lumière qui entoure.

Chapitre 12

Ce qui vient d’être dit peut être lié à une explication du Midrash Tehilim, relative au verset(77) : “ Au chef des chantres, de David, pour le souvenir ”, qui est la suivante : “ Cette situation peut être comparée à celle d’un roi qui avait un troupeau et s’emporta contre lui. Il renvoya donc ce troupeau, ouvrit l’étable et remercia le berger. Mais, plus tard, il réunit de nouveau son troupeau, restaura l’étable, mais ne rappela pas le berger. Ce dernier s’exclama : ‘Le troupeau a été rassemblé, l’étable

est construite et l'ont ne fait pas cas de moi ?'. De même, David disait, avant ce Psaume(78) : 'Car, D.ieu sauvera Tsion et restaurera les villes de Judée' : l'étable sera donc reconstruite. 'Ils s'y installeront et en hériteront. La descendance de Ses serviteurs les recevront en partage et ceux qui aiment Son Nom y résideront' : le troupeau est donc réuni et moi, je n'ai pas été rappelé. C'est pour cela qu'il est dit : 'au chef des chantres, de David pour le souvenir'."

On peut s'interroger, sur ce passage. Le roi réunit le troupeau après s'être emporté, après avoir exprimé son souhait de ne pas le conserver, parce qu'il éprouva, de nouveau, le désir de le posséder. Dès lors, pourquoi, de lui-même, ne se rappela-t-il pas du berger ? Pourquoi une requête spécifique fut-elle nécessaire pour qu'il le rappelle ? L'explication est la suivante. La volonté est uniquement superficielle et, de ce fait, elle peut se révéler uniquement d'une manière extérieure. De ce fait, David demanda que le berger soit mentionné.

En effet, ce berger est, en l'occurrence, celui qui accorde l'influence profonde et l'on sait, à ce propos, ce qui le distingue de celui qui reçoit l'onction(79). Or, en l'absence d'une telle influence profonde émanant du berger, c'est bien l'essentiel qui manque. Car, la révélation de la Lumière qui entoure émane de sa dimension superficielle, alors que la source de ce qui est profond est sa dimension intérieure. De fait, quand le troupeau est réuni, tous ses besoins sont satisfaits et, dès lors, comment considérer qu'il n'a pas de berger ?

Il faut en conclure que la révélation profonde introduite par le berger est celle de l'étude de la Torah(79). Or, celle que nous possédons à l'heure actuelle est insignifiante par rapport à l'étude que révélera le Machia'h(80). Il en résulte que la dimension véritable du berger, la profondeur, nous manque encore. Bien sûr, la situation décrite ici est celle qui sera obtenue quand "D.ieu sauvera Tsion et restaurera les villes de Judée", c'est-à-dire lors de la délivrance future. Pour autant, la révélation essentielle qui se produira alors sera celle de l'Essence de la Lumière infinie de D.ieu, transcendant toute compréhension.

Telle fut précisément la requête de David, le roi oint. Et, elle fut effectivement exaucée, de sorte que l'on aura également un berger, que l'on saisira et que l'on comprendra la Torah de la manière la plus parfaite.

Chapitre 13

Tout ce qui vient d'être dit permettra d'établir un lien entre le choix de D.ieu par Israël et le choix d'Israël par D.ieu. Le Saint béni soit-Il fit d'Israël Son peuple de prédilection, par un effet de Sa Volonté profonde et non comme un intermédiaire pour satisfaire un autre objet. Et, ceci est la source du choix de D.ieu par Israël, apportant la force de la réaliser.

Comme nous l'avons longuement montré, les Juifs font le choix de D.ieu car leur source est la dimension profonde de la Volonté. Bien plus, l'élection d'Israël porte sur le corps et les Juifs en tirent la force de révéler cette dimension profonde de la Volonté également dans les domaines matériels. De la sorte, il apparaît à l'évidence que ces derniers sont façonnés pour le service de D.ieu.

C'est donc pour cela que les sacrifices d'Acher portaient sur l'élection d'Israël par le Saint béni soit-Il, même si le bonheur d'Israël réside uniquement dans son choix de D.ieu. Car, l'élévation d'Israël n'est pas celle qui lui est accordée d'en haut, mais bien le résultat de son effort, suscitant la faveur et la satisfaction de D.ieu. Pour avoir la force de fournir un tel effort, les Juifs doivent mettre en évidence qu'ils ont bien été choisis par D.ieu. C'est ce qui fut obtenu par les sacrifices d'Acher.

Tout d'abord, chaque Juif possède une force spécifique, qui provient de sa source, la dimension profonde de la Volonté. Puis, les sacrifices d'Acher révèlent encore plus clairement cette force et l'on peut considérer qu'en disant : " Je ne veux que Toi-même ", surtout après que cette expression ait été diffusée par le Tséma'h Tsédek, l'Admour Hazaken insuffla une force accrue à chaque Juif et, en particulier, à ceux qui suivent ses pas et ses voies.

Ainsi, un homme éprouve de nombreuses volontés, certaines émanant de son âme animale, mais, en celles-ci, il saura ne pas s'investir profondément. Sa volonté essentielle sera l'accomplissement du Dessein de l'Essence de D.ieu, l'édification d'une Demeure pour Lui ici-bas, au même titre que l'Admour Hazaken ne voulait rien d'autre que " Toi-même ". Et, la volonté que cet homme éprouvera pour les biens matériels se justifiera essentiellement par le désir d'en faire un réceptacle pour la Divinité.

C'est de cette façon que l'on obtiendra une grande opulence matérielle, car, selon les termes de l'Admour Hazaken(81), " D.ieu accorde des biens matériels aux Juifs et ceux-ci en font de la spiritualité ", ce qui veut dire que, quand D.ieu leur accorde la largesse, ils en font une richesse spirituelle, quantitative et qualitative à la fois, jusqu'à atteindre la plus haute perfection.

En agissant ainsi, on s'attache, on s'unit au Saint béni soit-Il, de sorte que : " Israël, la Torah et le Saint béni soit-Il ne font qu'un "(82). On accomplira tout cela dans la joie et l'enthousiasme, en ces jours de préparation au temps de notre liberté. De la sorte, on pourra vivre concrètement ce temps de notre liberté, celui de la délivrance véritable et complète, par notre juste Machia'h, très prochainement.

Notes

(1) Nasso 7, 72.

(2) Midrash Bamidbar Rabba, chapitre 14, au paragraphe 10.

(3) Mala'hi 3, 12.

(4) Tehilim 144, 15.

(5) Voir le verset Tavo 26, 17.

(6) Reéh 14, 2.

(7) C'est pour cela qu'est cité, à ce propos, le verset : " Heureuse est la nation dont l'Eternel est le D.ieu ", évoquant le fait que les Juifs ont choisi l'Eternel pour D.ieu.

(8) Voir le commentaire de Rachi sur le verset Tavo 26, 17, qui dit : " Je l'ai séparé pour toi des dieux étrangers ".

(9) Au chapitre 49, à la page 70a.

(10) E'ha 3, 24.

(11) Midrash E'ha Rabba, sur ce verset.

(12) Voir les discours 'hassidiques intitulés : " Tu as choisi l'Eternel ", du Tséma'h Tsédek, publié dans le Or Ha Torah, Parchat Tavo, aux pages 1072 et 1083 et du Rabbi Maharach, figurant dans le Séfer Ha Maamarim 5630, à la page 291, de même que les Biyoureï Ha Zohar du Tséma'h Tsédek, à partir de la page 248 et le Séfer Ha Maamarim 5660, à la page 11.

(13) C'est ce que disent le Or Ha Torah et le Séfer Ha Maamarim 5660, précédemment cités.

(14) Voir le Or Ha Torah, Parchat Vayéra, tome 4, à la page 764b et Chir Hachirim, tome 2, à la page 414.

(15) Chmouel 1, 9, 2.

(16) Voir le Séfer Ha Maamarim 5630 précédemment cité.

- (17) Voir le Séfer Ha Mitsvot du Tséma'h Tsédek, à partir de la page 6a. Voir aussi le Rambam, au début des lois de l'idolâtrie. Voir, plus bas, la note 75.
- (18) Bera'ha 33, 14.
- (19) Selon les termes du verset Ichaya 10, 15.
- (20) Voir le discours 'hassidique intitulé : " Tu as choisi l'Eternel ", de 5678, au chapitre 3, dans le Séfer Ha Maamarim 5678, à la page 414, le discours 'hassidique intitulé : " Quiconque prolonge ", de 5686, au chapitre 4, dans le Séfer Ha Maamarim 5686, à partir de la page 157, le discours 'hassidique intitulé : " Les eaux nombreuses ", de 5717, au chapitre 4, dans le Séfer Ha Maamarim Meloukat, tome 1, à la page 54. Selon ces textes, l'erreur consistant à penser que les astres distribuent l'influence en fonction de leur propre décision n'est pas une forme d'idolâtrie, mais plutôt la croyance en l'existence d'une autre force, qui se surajouterait à la toute Puissance de D.ieu. A l'opposé, la conception erronée selon laquelle D.ieu a abandonné la terre aux étoiles et aux astres, que l'on mentionnera plus loin, dans le texte, est, à proprement parler, de l'idolâtrie. On consultera les longues explications données, à ce sujet, dans les textes cités.
- (21) Traité Baba Kama 92b.
- (22) Traité Mena'hot 110a.
- (23) De façon générale, l'expression " D.ieu des dieux " a cours uniquement auprès de ceux qui considèrent que D.ieu a abandonné la terre aux étoiles et aux astres. Il n'en est pas de même pour l'erreur consistant à penser qu'ils possèdent un pouvoir de décision, comme l'établissent clairement les textes cités à la note 20.
- (24) On consultera le Or Ha Torah, à la Parchat Yethro, page 918, commentant le verset : " tu n'auras pas d'autres dieux ", qui précise : " le terme 'dieux' désigne ici 'ceux qui dirigent' ". Par la suite, il est précisé que les étoiles et les astres ne sont pas des émissaires, que l'on peut honorer, au même titre que " celui qui sert le vin ". Ils sont, en fait, uniquement " comme la cognée dans la main du bûcheron ".
- (25) On consultera le Séfer Ha Maamarim 5678, à la page 357, qui précise : " les êtres inférieurs, qui n'ont pas de sagesse et pas de compréhension, jugent en fonction de ce qu'ils voient et accordent de l'importance aux intermédiaires ".
- (26) On verra le Séfer Ha Maamarim 5686, à la page 136, qui fait référence à la ruse commerciale et indique que celle-ci peut être comparée au fait de se prosterner devant les étoiles et les astres, puisque l'on pense qu'ils possèdent un pouvoir de décision. Par la suite, à la page 137, ce texte ajoute que " toutes ses pensées se concentrent sur la recherche de son propre bien, sur son corps, sur sa richesse, sur ses possessions ". Cela veut dire que non seulement une pensée portant sur la raison pour laquelle on gagne sa vie, mais aussi celle de la recherche de son propre bien sont comparables au service des étoiles et des astres.
- (27) Cités à la note 12, le Or Ha Torah, à partir de la page 1072 et à la page 1084, le Séfer Ha Maamarim 5630, à partir de la page 292, les Biyourei Ha Zohar et le Séfer Ha Maamarim 5660, à partir de la page 11. Voir aussi, en particulier, le Sidour avec les commentaires de la 'Hassidout, à la page 142c, le Séfer Ha Mitsvot du Tséma'h Tsédek, à la page 6a.
- (28) Tome 2, à la page 128a. Voir la longue explication du Sidour avec les commentaires de la 'Hassidout, à propos du verset : " Ne vous en remettez pas aux hommes généreux ", à la page 56d.
- (29) Bealote'ha 11, 5. Voir le Sifri, cité par le commentaire de Rachi : " gratuitement des Mitsvot ".
- (30) C'est exactement ce que disent les Biyourei Ha Zohar, du Tséma'h Tsédek, précédemment cités, à la page 249.
- (31) Voir la longue explication du Torah Or, au début de la Parchat Bechala'h, page 61a et le Kountrass Ou Mayan, discours 8, à partir du chapitre 2.
- (32) Voir le Kountrass Ou Mayan, à la fin du discours 6, dans le discours 7, au chapitre 4 et dans le discours 11, au chapitre 2.
- (33) Voir Igouret Ha Techouva, à la fin du chapitre 6 et le Kountrass Ou Mayan, au discours 7.

- (34) Voir le Sidour avec les commentaires de la 'Hassidout, à partir de la page 57a, qui explique ce qui est dit : “ Ne vous en remettez pas aux hommes généreux ”, expression qui fait ici allusion aux forces du mal, car lorsque “ son esprit le quitte ”, c’est-à-dire l’esprit de la sainteté animant les deux cent quarante huit parcelles qui se trouvent en elles, dès lors, “ ils perdent leur esprit ”.
- (35) Voir les discours cités à la note 12, le Or Ha Torah, à la Parchat Tavo, pages 1074 et 1085, le Séfer Ha Maamarim 5630, à la page 294, le Séfer Ha Maamarim 5660, à la page 13.
- (36) Traité Nedarim 50b et fin du traité Makot. Voir le Torah Or, Parchat Bechala’h, à la page 61c.
- (37) Traité Tamid 32a.
- (38) Comme on l’a vu au chapitre 4.
- (39) Tanya, chapitre 22, à la page 27b, expliqué par le Kountrass Ou Mayan, au second discours, à partir du chapitre 2.
- (40) Ceci permet de comprendre la longueur et les détails qui figurent dans les références citées à la note 35.
- (41) Tanya, chapitre 29, à la page 37b.
- (42) Tanya, chapitre 22 et Séfer Ha Maamarim 5660, précédemment cité.
- (43) Iguéret Ha Techouva, chapitre 7, à la page 97a. Voir aussi le Tanya, première partie, chapitre 19, à la page 24b.
- (44) Traité Bera’hot 18b.
- (45) C’est en ce sens que cet homme est qualifié d’avisé.
- (46) La logique établit également qu’il doit en être ainsi. On consultera le Likouteï Torah, Parchat Tazrya, à la page 20b, selon lequel le grand amour, qui est le désir que l’on éprouve pour l’Essence de la Lumière infinie de D.ieu et non pour Son reflet, quitte à perdre sa propre existence, “ est défini comme masculin, car il marque fortement son avis, fait le choix de l’essentiel et non de ce qui est accessoire ”. En revanche, le petit amour, se contentant de ce reflet afin de conserver l’existence, “ est défini comme féminin, par son manque de maturité, qui conduit à accorder le rôle essentiel à ce qui est accessoire pour une raison égoïste ”. On verra la note suivante.
- (47) On verra le Tanya, au chapitre 19, mentionné par le Likouteï Torah précédemment cité, qui dit que l’homme désire s’attacher à sa source, à son origine en D.ieu, Qui est “ la vie de la vie ”, quitte à disparaître complètement et à perdre l’existence et qu’une telle attitude transcende la raison. Certes, on désire s’attacher à D.ieu, car Il est “ la vie de la vie ”, le sommet de l’élévation. Mais, ce faisant, on perd l’existence et, de ce point de vue, le désir de s’attacher à D.ieu transcende effectivement la raison. Le Likouteï Torah donne la raison de cette volonté : “ un avis fortement marqué ” et il cite, en outre, le Tanya, à ce sujet. Il s’agit donc de faire en sorte que la nature de l’âme agisse sur l’intellect, comme le texte le montrera plus loin.
- (48) Voir aussi le Séfer Ha Maamarim 5660, à la page 16, qui dit : “ L’attachement de l’essence de l’âme incite, par la force de sa compréhension, à percevoir l’aspect positif de la Divinité et à faire le bon choix ”.
- (49) A partir de la page 293d.
- (50) Voir la page 294c.
- (51) Voir, en particulier, le Torat ‘Haïm, Chemot, à partir de la page 157, le Séfer Ha Mitsvot du Tséma’h Tsédek, à la page 79a, le Kountrass Ou Mayan, au début du discours 7.
- (52) Ichaya 56, 11. Voir le Zohar, tome 3, à partir de la page 80a.
- (53) Selon le Meoreï Or, à cet article.
- (54) Zohar, tome 3, à la page 224a, dans le Raya Méhemna et Tanya, au chapitre 12, page 17a.
- (55) Dès lors que le cœur est l’essentiel de lui-même.
- (56) Voir le Sidour, à la page 295a, qui parle des “ plus inférieurs parmi les serviteurs ”.
- (57) Voir le Séfer Ha Mitsvot du Tséma’h Tsédek, à la page 83b, le Or Ha Torah, Parchat Michpatim, à partir de la page 1128. Néanmoins, la réponse donnée, à cette référence, est quelque peu différente.

- (58) Traité Guittin 13a.
- (59) Tanya, au chapitre 41, page 57a, séquence de discours ‘hassidiques de 5666, à partir de la page 308.
- (60) Comme on peut le déduire de l’affirmation du Midrash selon laquelle “ certaines nations servent le soleil et d’autres, la lune ”.
- (61) Voir le Sidour, à partir de la page 287b. On verra aussi Iguéret Ha Kodech, au chapitre 25, page 139b, qui dit que la vitalité animant les astres “ se trouve en exil en eux ”.
- (62) Ets ‘Haïm, porte 47, Ordre d’Atsilout, de Brya, de Yetsira et d’Assya, au chapitre 2. Iguéret Ha Kodech, au début du chapitre 20.
- (63) Kéter Chem Tov, paru aux éditions Kehot, chapitre 97, à la page 13c. Or Ha Meïr, à la Parchat Vaychla’h.
- (64) Tehilim 102, 1.
- (65) Tehilim 73, 25.
- (66) Cité par le Chorech Mitsvat Ha Tefila, du Tséma’h Tsédek, au chapitre 40, page 138a.
- (67) Tanya, au chapitre 5, page 9b.
- (68) Voir aussi le Or Ha Torah, à la Parchat ‘Hayé Sarah, à partir de la page 106b.
- (69) Séquence de discours ‘hassidiques de 5672, tome 1, chapitre 106, pages 204 et 205.
- (70) Voir la longue explication de cette séquence, à partir du chapitre 119.
- (71) Voir la longue explication de cette séquence, à partir du chapitre 121. Voir aussi le chapitre 123, à la page 239.
- (72) Likouteï Torah, Parchat Tazrya, à partir de la page 20a, Chorech Mitsvat Ha Tefila, à la même référence.
- (73) Traité Bera’hot 17a.
- (74) C’est ce que dit le Likouteï Torah, à la même référence.
- (75) Voir le Rambam, au début des lois de l’idolâtrie, constatant que l’on commit l’erreur de penser qu’il fallait honorer les étoiles et les astres, non pas pour leur marquer de la reconnaissance, puisqu’ils ne font que “ servir le vin ” pour le compte du Maître, comme on l’a dit, mais bien parce que D.ieu les honore, puisque telle est Sa Volonté. Peut-être est-il possible d’expliquer cette erreur de la manière suivante : la dimension extérieure de la Volonté, qui est la source des nations du monde, ressent que telle est bien la Volonté profonde.
- (76) Voir la fin du discours ‘hassidique intitulé : “ Comme nous sommes heureux ”, de 5700.
- (77) Tehilim, Psaume 70, conformément à l’usage qui veut qu’on lise le Psaume qui correspond au nombre de ses années, comme l’écrit mon beau-père, le Rabbi, dans une lettre figurant dans le Kovets Mi’htavim, soulignant l’importance de la lecture des Tehilim. Voir ses Iguerot Kodech, tome 10, à la page 53. En l’occurrence, le Psaume 70 est lu depuis le 11 Nissan 5731-1971.
- (78) A la fin du Psaume 69.
- (79) Torah Or, Parchat Mikets, à partir de la page 33d.
- (80) Midrash Kohélet Rabba, chapitre 11, au paragraphe 8. Voir aussi le chapitre 2, au paragraphe 1.
- (81) Voir le Hayom Yom, à la date du 27 Tévet, d’après les Iguerot Kodech de mon beau-père, le Rabbi, tome 2, à la page 265 et le Séfer Ha Maamarim 5700, publié en 5746, à la page 78.
- (82) Voir le Zohar, tome 3, à la page 73a.

5. Annexe : manuscrits du Rabbi

Document n°1 : La lettre suivante fut adressée au Rabbi :

*Par la grâce de D.ieu,
8 Nissan 5742,*

Au Rabbi Chlita,

Je fais savoir par la présente qu'il y aura une retransmission directe, par satellite, de la réunion 'hassidique de ce 11 Nissan.

Nous avons fait en sorte que soit programmé un avant-propos à cette retransmission, de 21 heures à 21 heures 30. De même, on projettera, entre les causeries, de brèves séquences, d'une minute environ sur la campagne de Pessa'h, sur celle du Séfer Torah et sur les conclusions.

En outre, dix lignes téléphoniques ont été installées dans une pièce préparée à cet effet, afin que ceux qui désirent des informations sur le message de ce jour puissent nous contacter.

Le Rabbi porta sur cette lettre la mention manuscrite suivante :

Puisse D.ieu faire que tout ceci connaisse la réussite et exerce une action profonde.

a

* * *

Document n°2 : Les jeunes de l'association 'Habad, à Montréal, adressèrent au Rabbi la lettre suivante :

*Par la grâce de D.ieu,
8 Nissan 5732,
Soixante dixième année du Rabbi,*

Au Rabbi Chlita,

A l'occasion du jour lumineux du 11 Nissan, date de la naissance du Rabbi Chlita, pour de longs jours et de bonnes années, qui nous conduira, la tête haute, vers notre Terre, très bientôt et de nos jours, Amen, les 'Hassidim de Montréal lui demandent d'accepter le cadeau qu'ils lui présentent avec amour, avec un cœur plein de joie : la fixation d'une émission radiophonique consacrée au Tanya. Nous avons fait le choix de ce cadeau, en plus de l'ajout à l'étude de la Torah qui a été décidé par chacun à titre personnel, parce que nous avons reçu du Rabbi le mérite de voir le Tanya imprimé dans notre ville.

Les émissions seront faites à partir d'enregistrements du Rav Y. Weinberg, qui ont été réalisés à New York. De temps à autre, on y ajoutera des points d'actualité, pour lesquels une large diffusion est nécessaire. L'émission est fixée tous les dimanches, à 13 heures 15 et elle durera au moins un quart d'heure, dans le cadre du programme juif de la station C. F. M. B.

La première émission aura lieu le jour même du 11 Nissan, après une brève introduction qui définira la signification générale de cette étude, précisant le lien avec l'anniversaire et la publication du Tanya. Avant tout, seront présentées les actions de Loubavitch qui ont été introduites et dirigées par le Rabbi Chlita.

L'émission est programmée à l'initiative des jeunes de l'association 'Habad et sous leur responsabilité. Toutes les institutions 'Habad de cette ville y participeront, la maison d'étude

Loubavitch, la Yechiva Tom'heï Temimim Loubavitch, l'école Beth Rivka, le centre de vacances Gan Israël, le centre de vacances Pardès 'Hanna et les femmes 'Habad.

Nous demandons au Rabbi Chlita de bien vouloir accepter ce cadeau. Et, que nous ayons tous le mérite, avec les membres de nos familles, d'accomplir sa volonté sainte et pure, de lui causer de la satisfaction toujours et tous les jours, dans la joie, l'enthousiasme, la largesse matérielle et spirituelle. Très bientôt, il nous conduira, la tête haute, en notre Terre, lors de la délivrance véritable et complète, très bientôt et de nos jours.

Le Rabbi porta sur cette lettre la mention manuscrite suivante :

J'ai bien reçu cette nouvelle et je vous en remercie beaucoup. Le choix de cette date m'a, bien évidemment, procuré une grande satisfaction.

Puisse D.ieu faire que les sources se diffusent à l'extérieur. Très prochainement, viendra le roi Machia'h et nous irons tous ensemble à sa rencontre.

J'en ferai mention près du saint tombeau de mon beau-père, le Rabbi, dont le mérite nous protégera.